

# MONEY EXPERT



## ET SI VOUS REPRENIEZ VOTRE ÉPARGNE EN MAIN ?

- INVESTISSEMENTS : PROFITEZ DU POTENTIEL DE CROISSANCE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- TENDANCES : OÙ S'ARRÊTERA L'OR ?
- PROJET DE TAXATION DES BANQUES : PROTÉGER L'ÉPARGNANT AVANT TOUT



# Sommaire

## ACTUALITÉ

Taxer le secteur financier : oui mais...  
Les enseignements du « débat »  
Quoi de neuf à la Deutsche Bank ?  
Marchés : le malade est guéri mais gare à la rechute  
Investissements : peu de nuages à court terme  
Où s'arrêtera l'or ?

4  
6  
7  
8  
12  
16



## DOSSIER SPÉCIAL ET SI VOUS REPRENIEZ VOTRE ÉPARGNE EN MAIN ?

Bien se connaître pour diversifier son épargne  
Profiter de la hausse des marchés en toute sécurité  
Un meilleur rendement à long terme

18  
20  
22



## SOUS LA LOUPE

L'énergie verte : une opportunité d'investissement ?  
Enfinity : la croissance aussi est renouvelable  
Une cure de vitamines pour vos investissements

24  
26  
28



## DIALOGUE

Info-produits  
Vos questions, nos réponses

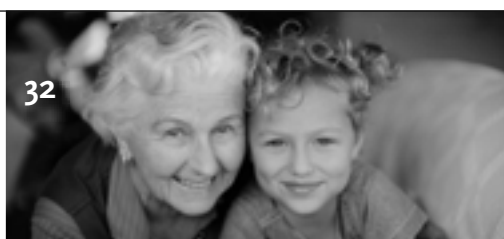
30  
31



## EXPERTISE

Le débloqué des avoirs bancaires après un décès

32



# Edito

La défense de vos intérêts est un combat de tous les jours. L'actualité récente nous en a encore fourni la preuve. En effet, dans le cadre de l'accord budgétaire, le gouvernement fédéral a décidé de ponctionner à partir de 2010 une taxe sur le secteur financier belge, sous la forme d'un prélèvement sur les dépôts d'épargne et les produits d'assurance de type Branche 21.

La Deutsche Bank Belgique a été la première à réagir, en insistant sur la nécessité de protéger les épargnants.

Nous trouvons qu'une taxation du secteur financier se justifie parfaitement. En Belgique, l'Etat a décidé de sauver plusieurs grandes banques qui s'étaient brûlé les doigts en prenant trop de risques sur les marchés financiers. Résultat : 80% du secteur bancaire belge sont aujourd'hui sous perfusion étatique. Il est donc logique que ces institutions financières en convalescence mettent la main à la poche pour combler un déficit budgétaire qu'elles ont elles-mêmes contribué à creuser.

La Deutsche Bank Belgique a immédiatement mis le gouvernement en garde contre les effets pervers de cette taxe. Une taxe qui porte uniquement sur les dépôts et qui s'applique indistinctement à l'ensemble des banques pénalise de facto les institutions qui se financent directement sur le marché de l'épargne - une activité peu risquée -, au profit de celles qui se financent sur le marché interbancaire - une activité au niveau de risque plus élevé qui a d'ailleurs fait vaciller plus d'une enseigne « prestigieuse ». Autrement dit, cette « taxe sur les dépôts » n'encouragerait en rien les grandes banques classiques à réduire leurs prises de risques.

Mais à nos yeux, l'effet le plus néfaste induit par cette taxe réside dans le risque que les grandes banques classiques la répercutent directement sur leurs clients. Au bout du compte, c'est l'épargnant qui essuierait les plâtres... alors que c'est déjà lui qui a été mis à contribution pour sauver ces institutions.

A la Deutsche Bank Belgique, même dans une période où les taux d'intérêt sont historiquement bas, notre modèle unique continuera à vous faire bénéficier des meilleures conditions, comme c'est déjà le cas depuis 20 ans. De plus, en fonction de votre profil et de vos besoins, vous avez le choix entre de nombreuses autres possibilités qui vous permettront d'offrir à votre épargne un potentiel de rendement plus élevé à long terme, comme celles que nous vous proposons de découvrir dans notre dossier central. Impartialité, performance et suppression des frais inutiles : voilà comment nous menons notre combat pour la défense de vos intérêts.

Bonne lecture.



Alain Moreau  
Président du Comité de Direction



**“NOTRE MODÈLE  
UNIQUE  
CONTINUERA  
À VOUS FAIRE  
BÉNÉFICIER  
DES MEILLEURES  
CONDITIONS.”**

“DANS CE DOSSIER, LA DEUTSCHE BANK RÉAFFIRME SON COMBAT POUR LA DÉFENSE DES ÉPARGNANTS : ASSURER LE MÊME NIVEAU DE PROTECTION POUR TOUT LE MONDE, INCITER LE SECTEUR À RÉDUIRE LES RISQUES ET ÉVITER QUE L'ÉPARGNANT PAIE L'ADDITION.”



# La Belgique va-t-elle trop

Mi-octobre, dans le cadre de l'accord budgétaire, le gouvernement fédéral annonçait la future levée d'une taxe sur les dépôts et les produits d'assurance de type Branche 21. La future mesure – dont le texte officiel n'était pas encore disponible au moment de boucler la rédaction du magazine – suscite le débat. Si l'idée d'une contribution récurrente du secteur financier semble faire son chemin, sa mise en application ne fait pas l'unanimité.

**E**n annonçant un accord sur une « contribution récurrente » du secteur financier au budget de l'Etat, le gouvernement fédéral s'inscrit dans la lignée de nombreux acteurs qui réclament une taxation du secteur financier pour compenser les risques qu'il a pris et continue de prendre. C'est la position défendue notamment par Ben Bernanke, le président de la Banque centrale américaine (Fed) ou encore George Soros, le célèbre gestionnaire de fonds. Comment analyser ces nouvelles mesures ?

## Un juste retour des choses

Le budget de l'Etat a largement souffert de la crise. Même s'il n'est pas le seul en cause, le secteur financier qui a obtenu de l'Etat



## Le projet de taxe

Mi-octobre, le gouvernement s'est accordé sur une contribution récurrente du secteur financier au budget de l'Etat, sous forme de primes de garantie sur les dépôts et les produits d'assurance de la Branche 21. Suite aux mises en garde de la Deutsche Bank Belgique, concernant notamment le risque que les grandes banques classiques répercutent cette taxe sur leurs clients, ce qui a ensuite été confirmé par de nombreuses personnalités des milieux économique et académique, le gouvernement s'est dit prêt à rouvrir le débat.

# loin... ou pas assez ?

des aides massives pour éviter la faillite a considérablement creusé le déficit budgétaire. Il est donc juste que ces banques, qui ont dû être sauvées par le contribuable pour avoir pris des risques inconsidérés, contribuent à l'effort budgétaire.

Aux yeux de la Deutsche Bank Belgique, une contribution du secteur financier est donc bel et bien justifiée, moyennant certaines conditions.

**1/ Protéger tous les épargnants.** La taxe doit s'appliquer à l'ensemble des institutions financières présentes en Belgique, et pas uniquement aux banques belges (NDLR : Deutsche Bank SA est une banque de droit belge) comme le prévoit l'accord initial. L'ensemble des épargnants bénéficieront ainsi

du même niveau de protection.

**2/ Inciter le secteur à réduire les risques et non l'inverse.** Le niveau de contribution de chaque acteur du secteur financier doit tenir compte de la taille et du profil de risque de l'établissement. Il serait tout à fait normal que les banques qui se financent sur les marchés interbancaires (par définition plus exposés aux risques de liquidité) soient plus taxées que celles dont les ressources principales sont les dépôts des épargnants. Les comportements et les investissements plus risqués doivent donc être pris en compte. De même, à l'instar du mécanisme du bonus malus pour l'assurance auto, les banques qui ont dû recourir aux aides de l'Etat suite à un « accident de parcours » devraient légitimement payer une prime plus

élevée pendant au moins quelques années.

**3/ Ne pas faire payer l'épargnant.** Pour la Deutsche Bank Belgique, il va de soi que les clients des banques ne peuvent en aucun cas payer indistinctement la facture. Une taxation pure et simple des dépôts laisse courir le risque que les grandes banques facturent immédiatement cette taxe à l'épargnant.

La Deutsche Bank Belgique plaide pour une alternative qui consisterait à taxer le capital à risque des banques (le capital Tier One). Une chose est en tout cas certaine : grâce à la pertinence de son modèle, la Deutsche Bank Belgique continuera à réduire ses marges afin de vous faire bénéficier des meilleures conditions, comme elle le fait depuis 20 ans. Vous voilà donc rassurés... ■



Découvrez sans plus tarder nos réponses à vos attentes dans la brochure qui accompagne cette édition de Money Expert.



# Vous avez le droit d'attendre plus de votre banque

Le mois dernier, nous avons ouvert un grand débat sur internet autour d'une question centrale : qu'attendez-vous encore de votre banque ? Après avoir attentivement étudié vos nombreuses réactions, nous vous invitons à découvrir nos réponses à vos attentes.

**D**ans le dernier numéro de Money Expert, nous vous invitons à prendre part à notre grand débat sur internet. En un mois, un peu plus de 200.000 visiteurs (parmi lesquels 75% n'étaient pas clients de la Deutsche Bank) se sont rendus sur le site [www.dbat.be](http://www.dbat.be). Plus de 1.300 messages ont été publiés sur le site par les internautes, lesquels ont suscité environ 400 réactions. Nous sommes également allés à votre ren-

contre dans plusieurs grandes gares du pays. Ce débat a été particulièrement constructif et nous a permis de dégager des pistes d'amélioration pour encore mieux vous servir. Nous avons pris le temps d'analyser les nombreuses attentes que vous avez exprimées, afin d'y apporter des réponses précises. Vous trouverez plus de détails sur nos réponses dans la brochure jointe à ce numéro de Money Expert.



## Votre satisfaction comme objectif

L'objectif principal des collaborateurs de la Deutsche Bank reste la satisfaction des clients. Résultat : des conseils impartiaux en fonction de votre profil, des solutions adaptées à vos attentes et le choix parmi les meilleures opportunités disponibles sur le marché.

## Offrir les meilleurs rendements et supprimer les frais inutiles

A la Deutsche Bank, nous supprimons les frais inutiles partout où cela est possible. Pour votre épargne, vous bénéficiez en outre, depuis 20 ans, d'un rendement en moyenne 30% plus élevé que dans les grandes banques classiques.

## Vous offrir les meilleurs produits, même ceux de nos concurrents

Nous vous proposons les meilleures solutions, même celles de 25 autres institutions financières. Cette architecture ouverte est par ailleurs accessible à tous, quel que soit le montant que vous souhaitez investir.

## Etablir avec vous un vrai dialogue

A la Deutsche Bank, nous entretenons une relation

d'échange et de partage avec nos clients. Chaque année, nous multiplions ces moments qui nous permettent de vous rencontrer ou de récolter votre opinion : conférences, tables rondes, enquêtes de satisfaction, etc. ■

## Le top 5 de vos attentes

1. Une banque centrée sur les besoins des clients.
2. Un rendement élevé sur l'épargne.
3. Des frais réduits et clairement mentionnés.
4. Une information correcte, objective et transparente.
5. Des conseils personnalisés.

## Et demain ?

Vous avez été nombreux également à réclamer un engagement plus fort dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. Début 2010, nous vous proposerons des solutions concrètes en la matière pour votre épargne et vos investissements.



*Le « dbat » ne s'est pas limité à internet. De nombreux navetteurs ont également exprimé leur opinion dans les espaces prévus à cet effet dans plusieurs gares du pays. Ici : la gare d'Anvers-Central*

**“CE DÉBAT A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT CONSTRUCTIF ET NOUS A PERMIS DE DÉGAGER DES PISTES D'AMÉLIORATION POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR.”**



# L'économie mondiale est guérie... mais attention à la rechute

Il y a plus d'un an, après la dégringolade du secteur financier, l'économie mondiale paraissait embarquée dans un véritable scénario catastrophe. Force est de constater qu'aujourd'hui le malade est hors de danger et que sa santé s'améliore de jour en jour, mais aussi que tout risque de rechute n'est pas écarté.

Confrontés à la pire crise depuis les années 30, les gouvernements ont réagi avec vigueur pour éviter que le système financier ne s'écroule complètement, y injectant pas moins de 9.000 milliards de dollars dont 2.000 milliards en cash et 4.500 milliards sous forme d'octroi de garanties aux banques. Les banques centrales ont mis à disposition des marchés des liquidités considérables, au point que les bilans de la Fed et de la BCE auraient selon certaines estimations gonflé de l'équivalent de 10% du Produit intérieur brut (PIB) des zones concernées !

Résultat : le rapport dette publique/ PIB aurait grimpé à 108% dans les pays

industrialisés, dont les déficits publics devaient atteindre 14,5% du PIB en moyenne en 2010. Toutefois, les prévisions de sortie de ce qui fut la pire récession depuis la deuxième Guerre mondiale s'améliorent. Les économistes du FMI prévoient désormais une baisse de l'économie mondiale de 1,1% cette année au lieu de 1,4% et anticipent un rebond de 3,1% en 2010 au lieu de 2,5% précédemment. Et ce, pour autant qu'un certain nombre d'hypothèses se concrétisent.

## Des hypothèses...

1/ Il conviendra de ne pas enlever trop tôt les béquilles publiques (poursuite des me-

sures de relance fiscales et recapitalisation des banques qui devront soutenir la croissance), du moins tant que l'on n'aura pas la certitude que l'économie mondiale est repartie dans un cycle de reprise durable. Comment en juger ? Notamment, lorsqu'il n'y aura plus d'augmentation du chômage...

2/ Il faudra, d'une part, que la demande privée prenne progressivement le relais, en 2010, des plans de relance publics. D'autre part, il faudra parvenir à un rééquilibrage des échanges mondiaux par le biais d'une augmentation de la demande interne des pays qui sont pour l'instant fortement exportateurs comme la Chine, le Japon ou l'Allemagne, notamment.



**3/** Il faudra que les banques aient nettoyé leurs bilans et acté les 1.500 milliards de dollars de pertes à venir, mais aussi qu'elles soient suffisamment recapitalisées afin de pouvoir donner aux entreprises et aux particuliers **les crédits nécessaires pour accompagner la reprise** si celle-ci se confirme.

**4/** Dans ses prévisions, le Fonds monétaire international (FMI) se fonde sur un **prix du baril de pétrole estimé à 76,5 dollars**. Or, certains pensent que les 100 dollars sont déjà en ligne de mire alors que, pour rappel, le prix du baril était tombé à moins de 35 dollars en début d'année.

**5/** **Le risque de déflation**, qui était à l'ordre du jour il y a quelques mois encore, serait cette fois écarté. Le FMI anticipe une inflation de 1% en moyenne en 2010 dans les pays industrialisés.

**6/** Enfin, le FMI fonde beaucoup d'espoirs dans **les pays émergents qui devraient connaître en 2010 une croissance nettement plus forte que les pays industrialisés**.

Cette hypothèse se base sur une mise en perspective historique qui démontre que les pays qui ont connu une crise économique liée à une crise financière enregistrent toujours, après 7 années, un déficit de production de l'ordre de 10% par rapport au niveau qui aurait été atteint en l'absence de crise. Or, les pays émergents ont été moins touchés que les pays industrialisés par la crise financière, ce qui explique qu'ils devraient conduire la reprise, pour autant cependant que la demande dans les pays industrialisés ne s'effondre pas : le FMI anticipe une croissance de 9% en Chine en 2010 (qui dépassera le Japon pour devenir la seconde économie mondiale) et de 6,4% en Inde, notamment. Et ce, alors que la zone euro n'enregistrerait que 0,3% de croissance, pour 1,7% au Japon et 1,5% aux Etats-Unis.

On le voit, cela fait beaucoup d'hypothèses qui justifient le fait qu'en l'état, personne n'est encore prêt à crier victoire. Une

nette amélioration est certes perceptible, mais on n'est pas sorti de l'ornière. C'est d'autant plus vrai que de nombreux risques doivent être pris en considération, qui font qu'une éventuelle rechute ne peut pas être écartée.

## **... et des risques**

**1/** L'évolution du marché de l'emploi constitue un très gros souci, épinglé notamment par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) qui estime qu'à la fin 2010, il y aura au moins 57 millions de chômeurs (10% de la population) au sein des **pays développés** (ceux couverts par l'OCDE).

Selon le FMI, ce sont les pays qui ont mis en place les mesures les plus drastiques pour éviter une flambée du chômage au plus fort de la crise, comme l'Allemagne, la France, l'Italie ou la Belgique notamment, qui seront les plus exposés à ce fléau, avec un effet retard. Certains pays qui, comme l'Espagne et les Etats-Unis, ont vu par ailleurs le secteur de la construction s'écrouler, connaîtront eux aussi une accélération du taux de chômage.

**2/** **Le chômage fait peser une menace directe sur la consommation**, dont on sait qu'elle devra idéalement prendre le relais des plans de relance. Or, la hausse du chômage a non seulement un effet direct négatif sur la consommation via les baisses de revenus mais aussi indirect via l'incertitude qu'elle fait peser sur les travailleurs actifs qui voient par ailleurs se réduire les perspectives d'heures supplémentaires et d'augmentations salariales. Et ce, alors qu'on voit déjà les taux d'épargne progresser, y compris aux Etats-Unis.

**3/** **Le rééquilibrage des échanges mondiaux est une priorité** qui a été soulignée à la fois par le G20 et le FMI : il faut que les pays exportateurs, comme la Chine, exportent moins et consomment davantage et que les gros consommateurs adoptent la démarche inverse. Or, depuis les déclarations de bonnes intentions du G20,



## “UNE NETTE AMÉLIORATION EST CERTES PERCEPTIBLE, MAIS ON N’EST PAS SORTI DE L’ORNIÈRE. C’EST D’AUTANT PLUS VRAI QUE DE NOMBREUX RISQUES DOIVENT ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION.”

aucun effort n’a été accompli en ce sens. Au contraire, même, puisque les pays émergents sont intervenus massivement sur les marchés des changes en achetant des dollars afin de lutter contre la faiblesse de la devise américaine qui pénalise leurs exportations.

4/ L’avenir des plans de relance est sujet à interrogations. Chacun s’accorde sur le fait qu’il ne faudra pas enlever trop vite cette béquille à l’économie mondiale, mais personne ne sait si les Etats seront effectivement en mesure d’en remettre une couche à la mi-2010, lorsque les plans actuels seront arrivés à leur terme. **Un risque de scénario en « W » (une reprise suivie d’une récession) ne peut donc pas être écarté** : les gouvernements et les banques centrales devront agir avec beaucoup de prudence afin d’écarter ce risque majeur.

5/ Ce risque est très présent aux Etats-Unis où le problème de la dette divise Démocrates, en faveur d’un nouveau plan de relance, et Républicains, qui estiment qu’il faut cesser de creuser les déficits. Car, pour financer cet éventuel nouveau plan, les Etats-Unis devront émettre de nouveaux emprunts et les placer auprès des pays asiatiques qui, jusqu’à présent, s’étaient toujours montrés intéressés. Mais les Chinois ont récemment déclaré qu’ils ne voulaient plus du dollar comme devise de réserve...

6/ Les banques seront-elles en mesure d’accompagner la reprise, en octroyant des crédits aux particuliers et aux entreprises ? En 2012, elles vont devoir refinancer quelque 1.500 milliards de dollars de dettes à l’échelle mondiale. Trouveront-elles encore un appui du côté des pouvoirs publics, sachant qu’une institution comme la Fed

est aujourd’hui critiquée en raison de l’ampleur des actifs qu’elle a achetés à tous vents ? Cette perspective est d’autant plus inquiétante que les banques restent soumises à des risques de crédits importants, dans l’immobilier commercial américain par exemple, mais pas seulement.

7/ Les souhaits émis en faveur d’une meilleure régulation du secteur financier, pourtant jugée indispensable au plus fort de la crise, n’ont pas été suivis d’effets. Or, de nombreuses banques paraissent vouloir en revenir à la situation d’avant-crise, comme si rien ne s’était passé : elles annoncent déjà des retours aux bénéfices plantureux et même les bonus ne paraissent pas vraiment menacés.

On le voit, les incertitudes qui pèsent sur la reprise de l’économie à long terme ne sont pas du tout à négliger... ■

### L’ACTU DES MARCHÉS EN BREF

► **Les prévisions restent moroses pour la Belgique. Dans son dernier rapport, le FMI table sur une croissance nulle en 2010 dans notre pays. La Banque nationale prévoit quant à elle un recul de -0,2%. La Commission européenne est un peu plus pessimiste : -0,5%.**

► **Les prix à la consommation en Belgique**

**ont encore reculé en octobre. Cette baisse s’établit à -0,97% en octobre (sur un an), contre -1,19% en septembre. C’est le sixième mois consécutif d’inflation négative en Belgique.**

► **Le 22 octobre, la Belgique et la France ont réuni 11 autres pays afin de lancer un groupe de travail international qui**

**débattra de l’opportunité d’instaurer une taxation des opérations financières, inspirée par la « taxe Tobin ».**

► **Le 26 octobre, un article du Wall Street Journal a révélé que Bank of America se préparerait à rembourser les 45 milliards de dollars reçus de l’Etat américain.**

## Le spectre de la spéculation

L'évolution du prix des matières premières, en forte hausse en raison notamment de mouvements spéculatifs, pourrait provoquer une poussée d'inflation et, dès lors, inciter les banques centrales à adopter plus rapidement que prévu une politique monétaire plus restrictive, au risque ici encore de donner un signal négatif aux marchés.

L'émergence d'une bulle spéculative, gonflée par l'ampleur des liquidités injectées dans les marchés et dont témoigne le rally boursier sans précédent observé depuis le mois de mars, fait elle aussi l'objet de craintes. Si, comme certains le pensent, c'est la politique de l'argent bon marché après l'explosion de la bulle Internet en 2000 qui a provoqué la crise de 2008, une nouvelle crise pourrait déjà être prévue d'ici moins de trois ans.

Une autre bulle est potentiellement en voie de formation : elle concerne la Chine dont les statistiques témoignent d'une croissance de 33% des investissements et d'une hausse de 14% de la production industrielle, soit bien davantage que la hausse du PIB (8,9%). Que recouvrent réellement ces statistiques et n'ouvrent-elles pas la voie à un éclatement qui affecterait durablement la croissance chinoise et partant l'économie mondiale ?



► **Le 28 octobre, la Banque centrale norvégienne a relevé son taux d'intérêt à 1,50%, annonçant que l'activité économique y a redémarré plus rapidement que prévu. La Norvège est ainsi le premier pays d'Europe à relever ses taux d'intérêt depuis l'éclatement de la crise.**

► **Le 29 octobre, le Département du Commerce américain a indiqué que le PIB des Etats-Unis avait progressé de 3,5% en rythme annuel au troisième trimestre, mettant fin à quatre trimestres consécutifs de recul.**

► **Selon une étude de Reuters auprès de 78 économistes européens, ceux-ci estiment que la Banque centrale européenne maintiendra son taux directeur à 1% jusqu'au quatrième trimestre de l'année 2010.**

# Peu de nuages menaçants sur les marchés ces prochains mois

Malgré une cadence moins soutenue et des phases de consolidation, les classes d'actifs à risque poursuivent leur mouvement de hausse entamé au mois de mars. Le contexte favorable instauré par les autorités devrait continuer à leur offrir du soutien ces prochains mois mais ne doit pas faire oublier que des risques de rechute de l'activité et des marchés subsistent à moyen terme.

## Actions : conserver/acheter

Malgré les hausses exceptionnelles déjà enregistrées depuis le début du rally boursier, les actions continuent de bénéficier d'un potentiel d'appréciation en raison d'un contexte favorable que les Anglo-Saxons qualifient de « sweet spot », caractérisé par les éléments suivants :

- 1/ Les taux d'intérêt restent ancrés à des niveaux planchers et aucun changement n'est anticipé à court terme.
- 2/ Les liquidités sont disponibles en quantités très abondantes, leurs détenteurs les orientant vers les investissements les plus rémunérateurs.
- 3/ L'inflation reste modérée, et les risques inflationnistes sont pour l'instant limités.
- 4/ La reprise est en cours, portée par l'effet combiné des reconstitutions des stocks des entreprises et des mesures de relance fiscales.
- 5/ Les conditions financières se sont nettement améliorées sur les marchés.

### Résultats trimestriels positifs

S'ajoute à ce contexte globalement favorable le fait que les résultats du 3<sup>e</sup> trimestre sont majoritairement très bons, surtout aux Etats-Unis. Mais, contrairement à la dernière saison de résultats, les marchés ont anticipé ce mouvement et leur niveau d'exigence a augmenté : les sociétés doivent non seulement battre les attentes en termes de bénéfices mais aussi exhiber un chiffre d'affaires en croissance et, si possible, dévoiler des perspectives positives. Nonobstant, les résultats devraient favoriser l'optimisme vis-à-vis des actions. Les estimations globales de bénéfices sont d'ailleurs révisées à la hausse, ce qui constitue un soutien important pour les cours.

Nous devrions dès lors assister à une poursuite de la hausse des marchés boursiers ces prochains mois, en sachant cependant que l'essentiel des gains a déjà

été engrangé depuis mars dernier et que le potentiel de hausse est donc plus limité.

Les investisseurs peuvent mettre à profit les périodes de faiblesse des cours, voire une correction temporaire, pour renforcer leur exposition en actions. Mais il faut procéder de manière réfléchie. Nous recommandons de rééquilibrer son portefeuille au profit de valeurs défensives et de qualité (sans pour autant se défaire complètement des valeurs cycliques qui ont déjà très largement profité du rally boursier). A ce titre, le thème des dividendes élevés est très intéressant dans le contexte boursier actuel et reste sous-apprécié. En effet, les actions de ces sociétés n'ont pas participé au rally et les dividendes représentent une composante importante du rendement global d'un investissement en actions à long terme. Qui plus est, la crise a fortement affecté le niveau de ces dividendes : ceux-ci devraient dès lors croître à nouveau à l'avenir.

Cet avis relativement optimiste à court terme ne doit cependant pas faire oublier que les perspectives sont plus réservées à moyen terme : les marchés boursiers pourraient à nouveau chuter dans le courant de l'année 2010 pour les raisons suivantes :

1/ La reprise économique sera significativement plus faible que lors des autres sorties de récession depuis l'après-guerre étant donné le caractère unique de cette crise. De gros doutes pèsent en outre sur la capacité de la demande privée à prendre le relais du secteur public, en l'absence de nouveaux efforts des gouvernements. Ces doutes se fondent sur la très forte hausse du chômage et sur le surendettement des ménages (essentiellement dans les pays anglo-saxons), ces deux facteurs étant de nature à entraver une hausse sensible de la consommation.

2/ Même si la demande privée est en mesure de prendre le relais une fois

passés les effets des plans de relance, des craintes subsistent quant à la capacité des banques à accompagner la reprise en ouvrant les vannes du crédit. Les banques restent en effet convalescentes, exposées à des risques importants (niveau très élevé des défauts de paiement sur crédits, exposition à l'immobilier commercial aux Etats-Unis, entre autres) qui les obligent à continuer à réduire la taille de leurs bilans. Le durcissement attendu de la régulation du secteur est aussi un facteur de risque important.

**3/** Des stratégies de sortie de crise devront tôt ou tard être mises en œuvre. Elles se traduiront par des efforts importants des gouvernements afin de réduire les déficits publics, et par le retrait des politiques monétaires extrêmement accommodantes.

**4/** Plus simplement, en continuant à progresser alors qu'ils ont déjà anticipé la reprise économique et l'amélioration des bénéfices de sociétés, attendus en hausse



**“DES DOUTES PÈSENT SUR LA CAPACITÉ DE LA DEMANDE PRIVÉE À PRENDRE LE RELAIS DU SECTEUR PUBLIC.”**



de plus de 25% en 2010, les marchés boursiers prennent une avance qu'ils risquent de devoir céder l'an prochain : plus ils montent aujourd'hui, moins ils seront sans doute encore en mesure de le faire par la suite.

#### **Notre sélection de compartiments de sicav' :**

- *Threadneedle Investment Funds American Select Fund*
- *Goldman Sachs Funds Japan Portfolio*
- *JP Morgan Funds Emerging Markets Equity Fund*

### **Obligations**

#### **Limiter les emprunts d'Etat**

Etant donné le faible niveau des taux obligataires et leur potentiel d'appréciation très limité, les emprunts d'Etat ne sont pas attractifs pour les investisseurs qui devraient profiter du maintien des taux directeurs à des niveaux plancher et d'une inflation modérée pour en réduire le poids dans leur portefeuille. Pareille stratégie est d'autant plus conseillée que les rendements obligataires devraient remonter à moyen terme (et les cours, qui évoluent à l'inverse des rendements, baisser) en raison de risques de hausse de l'inflation (création de monnaie, flambée des prix des matières premières) et d'un endettement public record.

#### **Préférer les obligations de sociétés**

Les obligations de sociétés restent pré-

férées aux emprunts d'Etat, en dépit du rétrécissement spectaculaire des spreads (écarts de rendement entre les obligations de sociétés et les emprunts d'Etat) observé ces derniers mois. Leurs rendements se sont largement normalisés et elles sont donc devenues moins attractives, surtout pour les émetteurs non financiers. Les obligations du secteur financier offrent par contre davantage de potentiel car les spreads ne sont pas encore revenus à leurs niveaux d'avant la crise. Un mouvement de rattrapage pourrait encore s'opérer surtout si les Etats continuent à accorder leur soutien (fonds propres ou garanties) en cas de nécessité. Rappelons une fois encore que tout investissement en obligations de sociétés doit impérativement se plier au respect du principe de sélectivité et privilégier exclusivement des émetteurs de qualité.

#### **Dettes émergentes : à titre de diversification**

Enfin, les obligations des pays émergents (dettes émergentes) sont appréciées. Elles constituent une bonne diversification de la partie du portefeuille consacrée aux marchés émergents, qui ne doit pas se limiter uniquement aux actions. Ces obligations sont aussi plus intéressantes que les obligations à haut rendement (« obligations High Yield ») car elles proposent un potentiel de rendement plus attractif pour un niveau de risque similaire. Elles peuvent bénéficier de surcroît de l'appréciation potentielle des devises émergentes dans lesquelles elles sont libellées.



#### Notre sélection de compartiments de sicav<sup>1</sup> :

- Robeco Lux-o-rente
- Schroder International Selection Fund Euro Corporate Bond

### Investissements alternatifs : acheter

Les investissements alternatifs restent un complément idéal aux classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations et cash) en vue d'optimiser la diversification de son portefeuille.

#### Compartiments à rendement absolu<sup>2</sup>

Les compartiments à rendement absolu ont continué à délivrer des résultats positifs, les gestionnaires étant aidés par l'amélioration des conditions prévalant sur les marchés financiers et par la forte baisse de la volatilité qui a favorisé l'émergence de tendances plus claires ces derniers mois. Ces compartiments devraient continuer à afficher de bonnes performances tout en conservant une flexibilité élevée.

#### Notre sélection de compartiments de fonds communs de placement<sup>1</sup> :

- Fortis Quam Fund 5/15

#### Obligations convertibles

Les « convertibles » restent relativement attractives en tant qu'investissements défensifs en actions. Il ne faut pas perdre de vue cependant qu'à la suite du rally boursier, ces obligations ont adopté un profil plus « actions » et sont donc devenues plus sensibles à une éventuelle inversion de la tendance positive sur les marchés boursiers.

#### Notre sélection de compartiments de sicav<sup>1</sup> :

- LODH Invest Convertible Bond

#### Matières premières

Les perspectives de reprise économique mondiale et la faiblesse du dollar ont continué à soutenir le complexe des matières premières. Les mouvements de hausses ont cependant aussi été fortement soutenus par la spéculation (comme par exemple le pétrole, où le rebond des cours ne cadre pas avec le niveau élevé des stocks). Bien que de brusques corrections de cours ne puissent par conséquent être exclues, les matières premières restent un thème porteur tout en offrant une bonne protection contre l'inflation. La recommandation d'en avoir en portefeuille reste de mise. De même, l'or continue à être apprécié en tant que valeur

### En bref

- Les actions continuent de bénéficier d'un potentiel d'appréciation en raison d'un contexte favorable. Les investisseurs peuvent mettre à profit les périodes de faiblesse des cours, voire une correction temporaire, pour renforcer leur exposition en actions. Mais les marchés boursiers pourraient à nouveau chuter dans le courant de l'année 2010.
- Les obligations de sociétés restent préférées aux emprunts d'Etat, en dépit du rétrécissement spectaculaire des spreads (écarts de rendement entre les obligations de sociétés et les emprunts d'Etat) observé ces derniers mois.
- Les investissements alternatifs restent un complément idéal aux classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations et cash) en vue d'optimiser la diversification de son portefeuille.

refuge et n'a peut-être pas fini de nous étonner positivement en raison notamment de la santé précaire du dollar, parmi de nombreux autres facteurs de soutien.

#### Notre sélection de compartiments de sicav<sup>1</sup> :

- DB Platinum Commodity Euro

Les informations techniques relatives aux compartiments de sicav ou fonds communs de placement repris dans cet article sont disponibles en fin de magazine.

Ces informations ne constituent pas une recherche en investissements. Elles n'ont pas été élaborées conformément aux dispositions arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissements, de même qu'elles ne sont soumises à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

1 Les OPC existent sous la forme d'une sicav (société d'investissement à capital variable) ou d'un fonds commun de placement. Dans la plupart des cas, un OPC est créé par une institution financière mais constitue une entité indépendante d'un point de vue juridique. Une part d'un OPC donne droit à une partie du résultat obtenu, en fonction du montant investi. Le capital investi peut également diminuer de valeur. En investissant dans un OPC, on peut étaler le risque de placement et on a plus aisément accès aux Bourses et marchés étrangers. Les placements dans des OPC sont couverts par le fonds de protection des dépôts et instruments financiers. Cela signifie qu'il est possible d'obtenir une intervention d'un montant maximum de 20.000 EUR auprès de ce fonds de protection si une institution de crédit ou une société de Bourse détient les droits de participation d'OPC pour le compte de ses clients et qu'elle ne peut pas les délivrer ou les rendre à leurs propriétaires légitimes. Remarquons toutefois que la perte éventuelle de valeur d'un OPC par rapport à son prix d'achat n'est pas couverte par le fonds de protection.

2 Les compartiments à rendement absolu visent une évolution positive à moyen terme, indépendamment des conditions de marché et sans garantie de rendement.

# Faut-il se couvrir d'or pour les fêtes ?

C'est la crise, achetons de l'or ! Le cours de cette valeur refuge par excellence atteint actuellement des sommets, à plus de 1.000 dollars l'once. Cela vaut-il encore la peine d'investir ?

Depuis 2000, le prix de l'or a été multiplié par 4 et, rien qu'en 2008, la demande des investisseurs privés a augmenté de près de 400% d'après le World Gold Council. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer cette envolée.

- L'offre d'or (2.500 tonnes par an) diminue depuis quelques années, tandis que la demande ne cesse de croître, notamment celle de l'industrie et de la joaillerie qui représentent environ 80% de la demande d'or mondiale.

- La demande s'accroît aussi dans le secteur financier car l'or est de plus en plus considéré comme un actif permettant de diversifier un portefeuille. Au niveau global, les banques centrales (surtout dans les pays émergents) pourraient, elles aussi, se remettre à acheter de l'or, alors que la tendance était à la vente depuis 20 ans.

- L'or étant coté en dollars, l'affaiblissement de celui-ci entraîne une hausse mécanique du cours du métal jaune. L'or progresse aussi quand les taux réels sont bas, ce qui est le cas aujourd'hui.

- Enfin, les investisseurs se tournent vers l'or pour se prémunir en cas d'incertitude sur l'inflation. Or, pour contrer la crise financière, les banques centrales ont inondé le marché de liquidités, ce qui pourrait précisément conduire à de l'inflation.

## Auriez-vous dû investir ?

L'or n'est pas l'actif qui a le mieux performé ces derniers mois (+16% cette année). Par contre il n'a pas baissé pendant la crise contrairement aux autres matières premières.

## Cela vaut-il encore la peine d'investir ?

A titre de diversification, oui. On peut raisonnablement investir 5% de son portefeuille dans l'or. Le cours pourrait monter, selon les experts de la Deutsche Bank, jusqu'à 1.150 dollars l'once au cours des 12 prochains mois. Par contre, une flambée à 1.500 dollars, comme le prévoient certains, semble peu probable.

## Quel or acheter ?

- **Un bijou sous le sapin ?** Excellente idée... sauf si c'est pour investir. En tenant compte des taxes, de la marge bénéficiaire, et de l'effet-marque, en franchissant la porte de la boutique, votre bijou aura probablement déjà perdu les 2/3 de sa valeur.

- **Des pièces ?** Bien plus accessibles que les lingots de 1 kg ou les barres de 12,5 kg,

les pièces ont une histoire. Elles peuvent s'apprécier en raison de leur rareté et valoir alors plus que leur poids en or. Mais pour constituer un bas de laine, limitez-vous à celles qui rentrent dans la catégorie de « l'or investissement », comme les Napoléons, Krugerrands ou Souverains.

- **Les actions minières** (Harmony gold, Kinross, Goldcorp...). Elles ont souffert de la crise, notamment à cause de la hausse du coût de l'énergie, un des plus gros postes de dépenses des compagnies minières. Le risque est d'être tributaire de la santé des compagnies (productivité, potentiel d'expansion...), mais en contrepartie, on peut bénéficier d'effet de levier. Exemple : si le coût de production de la société Y est de 800 dollars l'once et que le cours passe de 1.000 à 1.100, son bénéfice augmente de 50%.

## Le saviez-vous ?

- Tout l'or produit jusqu'à aujourd'hui tiendrait dans un cube de 20 m de côté.
- Une once d'or (= 31 grammes) permet de produire un fil d'or de 8 km de long.
- Les premières pièces d'or pur ont été mises en circulation au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par Crésus, Roi de Lydie (aujourd'hui, la Turquie), sur les bords du fleuve Pactole.

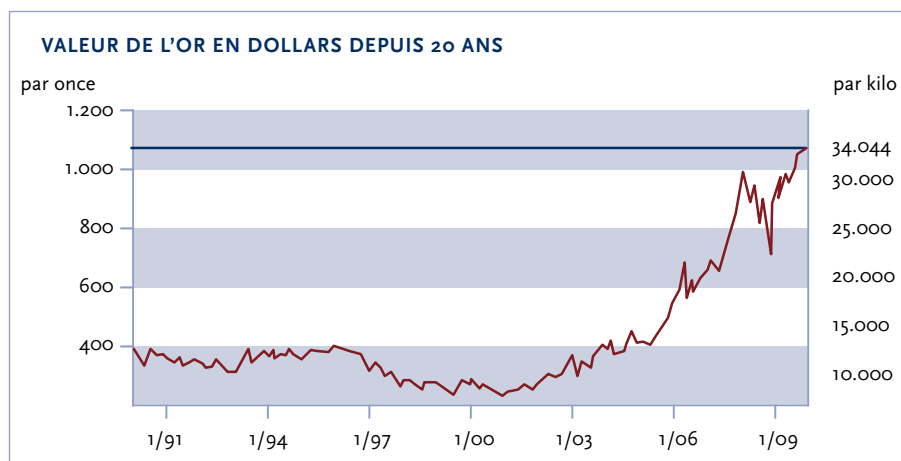


■ Les plates-formes d'échange (Bullion-Vault...) : vous devenez propriétaire d'une partie de l'or détenu par la plate-forme et vous pouvez négocier votre or quand vous le voulez sur la plate-forme Internet.

■ Privilégiez les trackers qui investissent dans de l'or physique et évitez par contre ceux qui dupliquent le cours de l'or sans en acheter. Vous pouvez ainsi acheter et vendre de l'or comme s'il s'agissait d'ac-

tions, sans frais élevés, et vous ne devez pas vous soucier du stockage.

■ Vous pouvez également opter pour des compartiments de sicav qui investissent dans les matières premières. Par exemple, DB Platinum Commodity Euro, au sujet duquel vous trouverez plus d'informations dans les fiches techniques reprises en fin de magazine. ■



## Besoin d'un conseil en or ?

Découvrez nos solutions sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be), appelez nos experts de Télé-invest au 078 156 157 ou prenez rendez-vous dans votre Financial Center.



**178** milliards

C'est le montant total des dépôts en euros actuellement sur les comptes d'épargne en Belgique.

# Reprenez votre épargne en main

Conséquence directe de la crise économique, les Belges se sont repliés massivement vers le compte d'épargne. Le livret présente de nombreux avantages. Existe-t-il d'autres solutions présentant des caractéristiques similaires, mais répondant à des besoins plus spécifiques ?

**E**n période d'incertitudes, l'épargnant place souvent l'essentiel de ses économies sur un compte d'épargne. Celui-ci présente de nombreux avantages : la **sécurité**, la **disponibilité de votre argent à tout moment** et une **fiscalité intéressante**. Vous ne payez en effet pas de précompte mobilier sur la première tranche d'intérêts jusqu'à 1.730 euros.

Depuis environ un an cependant, les taux offerts sur les comptes d'épargne sont mis sous pression. Afin de relancer la croissance, la Banque centrale européenne (BCE) a descendu depuis le 7 mai dernier son principal taux directeur à 1%, soit son niveau plancher historique. Résultat : les livrets d'épargne de la majorité des banques belges voient leurs taux chuter, puisque ceux-ci suivent le taux de la BCE.

A la Deutsche Bank, par contre, vous bénéficiez toujours d'un rendement au top sur votre épargne en ligne. Votre db E-Saving Account vous rapporte aujourd'hui un taux de base de 2,20% l'an, assorti d'une prime de fidélité de 0,50% l'an. Pour la partie de vos économies qui doit rester mobilisable à tout instant, le compte d'épargne reste donc une solution à fois sûre, rentable et flexible.

## Que voulez-vous faire avec votre argent ?

Avant d'envisager d'autres solutions pour votre épargne, il importe de vous poser certaines questions. Quel est le montant dont vous disposez ? Quelle partie de vos économies doit rester disponible à tout moment ? Avez-vous des projets à plus ou moins court terme (enfants, travaux, voyages, etc.) ? Il est également important de tenir compte de votre profil, de votre situation socioprofessionnelle, de votre âge, de vos revenus, etc. Il importe donc de compléter le questionnaire « Mes données financières » dans votre Online Banking avant d'envisager la diversification de votre épargne.

### Objectif 1 : constituer une réserve à moyen terme

Si vous envisagez votre épargne à moyen terme, sans sacrifier pour autant la sécurité de votre capital mais en visant des performances un peu plus élevées et stables, une assurance épargne de la Branche 21 devrait vous intéresser. Celle-ci combine en effet la sécurité et le rendement. Vous optez ainsi pour la garantie du capital (hors frais) et, selon les cas, pour la garantie du rendement. A la Deutsche Bank, vous retrouverez ces solutions dans notre gamme db Safe. Ainsi, par exemple, avec db Safe Classic, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt de 3%<sup>1</sup> garanti par AXA Belgium S.A.

Pour l'assurance épargne de la Branche 21, nous vous suggérons d'opter pour un horizon de placement d'au moins 8 ans et un jour. De la sorte, vous serez exonéré du précompte mobilier de 15% normalement dû. En pages 20 et 21, vous découvrirez plus en détails le dernier venu dans cette gamme : db Safe 30.

### Objectif 2 : financer un projet à long terme

Vous voyez à plus long terme, mais la garantie de capital reste un critère de choix important pour vous ? Vous souhaitez ainsi par exemple constituer une réserve pour

financer les études de vos enfants, préparer un grand voyage ou construire un capital en vue de votre pension ? Une sicav avec un horizon de placement d'au moins 10 ans, la garantie du capital initial (hors frais) et la garantie de la valeur nette d'inventaire (VNI) la plus élevée<sup>2</sup> devrait répondre à vos besoins. En pages 22 et 23, vous trouverez un exemple de ce type de solutions pour votre épargne : DWS FlexPension. La garantie du capital et du rendement reste ici le maître mot.

### Objectif 3 : financer votre pension

Sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be), vous trouverez un simulateur de pension qui vous permettra d'estimer la somme dont vous aurez besoin à l'âge de la retraite. A la Deutsche Bank, nous avons sélectionné pour vous deux solutions d'épargne pension de type Branche 21. D'un côté, db First Epargne Pension vous permet de bénéficier d'une réduction fiscale intéressante : vous retouchez entre 30 et 40% des primes versées. Les versements étant plafonnés à 870 euros pour l'année 2009, vous pouvez récupérer ainsi jusqu'à 348 euros sous la forme d'une réduction d'impôt. En plus, outre le capital, le taux est lui-même garanti : 3% par an. Pas de crainte dès lors de voir votre épargne s'effondrer à l'aube de votre pension en cas de vacillement des Bourses.

De l'autre côté, si vous disposez encore de la marge fiscale nécessaire dans le cadre de l'épargne à long terme, db First Fiscal devrait vous convenir. Celui-ci présente les mêmes avantages que db First Epargne Pension (capital garanti et taux garanti de 3%) et permet de bénéficier d'un avantage fiscal similaire. Vous pouvez verser jusqu'à 2.080 euros et donc récupérer jusqu'à 832 euros sous la forme d'une réduction d'impôt. En combinant les 2 produits, vous pourriez donc récupérer près de 1.200 euros. En outre, ces montants sont indexés chaque année. Qu'attendez-vous ? ■

Nos solutions	Vos besoins			
	Disposer d'une réserve d'argent	Financer un projet à moyen terme	Financer un projet à long terme	Constituer un capital en vue de la pension
db E-Saving Account	✓			
db Safe		✓	✓	
DWS FlexPension			✓	✓
db First Fiscal				✓
db First Epargne Pension				✓

<sup>1</sup> Taux en vigueur au 30 octobre 2009.

<sup>2</sup> Atteinte lors d'un des jours d'observation mensuelle.

## Quelle somme doit rester disponible sur un compte épargne ?

La réponse dépend évidemment de votre profil d'épargnant : un couple avec enfants qui loue un logement devra garder plus d'argent « sous le coude » qu'un isolé qui est déjà propriétaire. De même, il vaut toujours mieux garder une somme en réserve si vous prévoyez à court ou moyen terme de grands projets comme par exemple des travaux. Néanmoins, on peut considérer qu'en règle générale, conserver l'équivalent de six mois de revenus en liquidités (compte épargne) devrait suffire.

## Déterminez votre profil d'investisseur

Selon votre profil d'investisseur, il existe une multitude d'autres solutions qui pourront répondre à vos besoins : bons de caisse, obligations, « Notes », etc. Néanmoins, dans ce dossier, nous nous sommes volontairement limités aux solutions présentant les caractéristiques suivantes : sécurité du capital et capitalisation des intérêts. Pour plus d'informations sur l'ensemble de nos opportunités d'investissement, visitez notre site [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be), appelez nos experts de Télé-Invest au 078 156 157 ou prenez rendez-vous dans votre Financial Center.

Sur [www.deutschebank.be/monprofil](http://www.deutschebank.be/monprofil), vous pourrez répondre à quelques questions simples qui vous feront découvrir les grandes catégories de placements qui correspondent à votre profil. Intéressé par un placement ? Complétez d'abord le questionnaire « Mes données financières » dans votre Online Banking. Vous ne disposez pas encore de vos accès ? Appelez alors le Service Clientèle au 078 155 150.

**DB SAFE30**  
A PARTIR DU 23/11/09

# Profitez en toute sécurité de vos performances boursières

Dans le contexte actuel des taux d'intérêt bas, les épargnants sont à la recherche d'alternatives pour faire fructifier leur épargne, sans mettre pour autant en péril la sécurité de leurs avoirs. L'investisseur défensif qui ne désire prendre aucun risque au niveau du capital investi peut maintenant se tourner vers db Safe30, une assurance d'épargne de la Branche 21. Passons rapidement en revue les divers atouts de cette formule de placement.

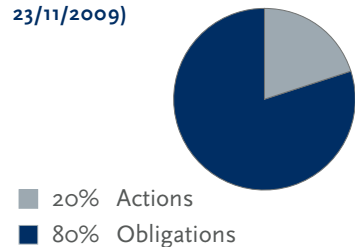
## Sécurité

L'épargne nette constituée est protégée à tout moment. Le 1<sup>er</sup> janvier, les éventuelles participations bénéficiaires engrangées au cours de l'année écoulée viennent s'ajouter au capital et sont dès lors définitivement acquies. Grâce à ce système de cliquet, votre épargne est protégée à chaque instant. Cette sécurité est, en d'autres termes, beaucoup plus large qu'une protection du capital à l'échéance.

## Rendement

Votre épargne est placée dans un fonds cantonné : Crest30 duo. Votre avantage : vos versements sont investis et gérés selon la stratégie d'investissement spécifique de Crest30 duo. Par ailleurs, les résultats ainsi obtenus sont uniquement affectés aux contrats qui sont couplés à Crest30 duo. Ce fonds se compose essentiellement d'obligations de la zone euro et peut investir au maximum 30% de ses actifs en actions.

COMPOSITION DE CREST30 DUO AU DÉMARRAGE (LANCÉMENT PRÉVU LE 23/11/2009)



## Disponibilité

Bien que l'horizon de placement conseillé soit de 8 ans, vous pouvez à tout moment effectuer des retraits périodiques - de minimum 500 euros - ou occasionnels - d'au moins 125 euros.



# rité de belles

Au cours des trois premières années, des frais de 0,10% sont appliqués par mois restant à courir jusqu'à la fin de la troisième année. Pour les retraits qui, sur une période d'un an, ne dépassent pas 15% du capital constitué l'année précédente (avec un maximum de 25.000 euros), aucuns frais de retrait ou pénalités ne sont appliqués.

Si vous souhaitez tirer annuellement un revenu complémentaire de votre contrat db Safe30 et si vous prélevez, par exemple, une somme correspondant aux intérêts acquis cette année-là, aucune indemnité de retrait ne sera due dès lors que vous restez sous ce plafond.

## Fiscalité avantageuse

Les revenus de db Safe30 sont soumis à un précompte mobilier de 15%.

Pour les prélèvements occasionnels, aucun précompte mobilier n'est toutefois retenu lorsque:

- votre contrat est en vigueur depuis 8 ans et un jour au moins lorsque vous procédez au retrait ;
- votre contrat est en vigueur depuis 8 ans ou moins lorsque vous procédez au retrait mais que vous avez souscrit à une couverture décès de 130% et que le preneur d'assurance, l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie sont une seule et même personne.

Un précompte mobilier est toujours retenu dans le cas des prélèvements périodiques.

## db Safe comme instrument de planification patrimoniale

db Safe peut également s'utiliser comme solution dans le cadre de votre planification successorale. Combinée à un don au bénéfice, par exemple, de vos enfants ou petits-enfants, elle peut être une manière intéressante de favoriser certaines personnes de votre vivant, tout en continuant à disposer d'un revenu. De même, si vous souhaitez que le bénéficiaire ne puisse disposer d'une somme déterminée qu'à partir d'un certain âge, db Safe30 peut là aussi vous aider utilement. Prenez contact aujourd'hui encore avec votre Financial Center pour une solution sur mesure.

### db Safe30 : pourquoi ?

- Vous recherchez une solution sûre
- Vous souhaitez profiter de possibles hausses boursières
- Vous voulez constituer un capital avec un horizon de placement à moyen terme

## FICHE TECHNIQUE

**Produit :** db Safe

Une assurance-vie de la branche 21, élaborée par AXA Belgium S.A. et commercialisée par Deutsche Bank.

**Formules :**

db Safe classic : taux d'intérêt garanti de 3% + participation bénéficiaire éventuelle

db Safe20 : taux d'intérêt garanti de 2,25% + participation bénéficiaire éventuelle, maximum 20% investis en actions

db Safe30 : pas de taux d'intérêt garanti, participation bénéficiaire éventuelle, maximum 30% investis en actions

**Durée :** minimum 5 ans

**Conseillé :** minimum 8 ans

**Versements :**

Premier versement : minimum 2.500 EUR

Versements suivants : à partir de 1.250 EUR par versement

**Frais d'entrée :** 1%

**Retraits partiels :**

Minimum 500 euros pour autant qu'il subsiste 1.250 euros sur le contrat. Minimum de 125 euros pour les prélèvements périodiques.

Sans frais si retraits limités à 15% de la réserve constituée l'année précédente, avec un maximum absolu de 25.000 EUR.

**Frais de gestion :** néant

**Régime fiscal :**

- Pas d'avantage fiscal sur les versements effectués.
- Taxe de 1,1% sur chaque versement.
- Précompte mobilier de 15% sur les revenus, sur la base d'un taux d'intérêt annuel forfaitaire de 4,75%.
- Exonération du précompte mobilier sur les revenus :
  - si le contrat est en cours depuis plus de 8 ans et que les retraits (non périodiques) ont effectivement lieu après cette période,
  - si le contrat est en cours depuis moins de 8 ans au moment du retrait, mais :
    - qu'il a été opté pour une garantie-décès de 130%, et
    - que le preneur d'assurance, l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie sont une même personne.

Un précompte mobilier est toujours dû dans le cas des prélèvements périodiques.

## Jusqu'à quel point db Safe est-il sûr ?

En tant qu'assuré, vous êtes très bien protégé par la loi en cas de faillite de la compagnie d'assurances. Celle-ci doit en effet constituer diverses provisions techniques afin de pouvoir faire face à ses engagements à tout moment. En tant qu'assuré, vous êtes un créancier prioritaire et bénéficiez à ce titre d'un privilège sur ces réserves. Par ailleurs, la compagnie d'assurances, en l'occurrence AXA, doit également maintenir une marge de solvabilité sous la forme de fonds propres afin de prévoir le cas où les provisions techniques ne suffiraient pas pour rembourser les assurés.

**Intéressé(e) par cette nouvelle solution d'épargne ?  
Appelez Télé-Invest au numéro 078 156 157  
ou prenez rendez-vous dans votre Financial Center.**

Vous trouverez des informations détaillées concernant db Safe dans la 'Fiche d'information financière Assurance-vie'. Celle-ci sera bientôt disponible sur simple demande dans votre Financial Center ou à l'adresse [www.deutschebank.be/dbsafe](http://www.deutschebank.be/dbsafe).

# Sécurisez votre capital et le rendement à long terme

Vous souhaitez constituer une réserve financière sur le long terme ? Vous souhaitez en outre participer au potentiel haussier des marchés financiers, tout en profitant de la garantie de votre capital et des rendements engrangés ? Alors la sicav de droit luxembourgeois DWS FlexPension pourrait vous intéresser. Celle-ci vous aidera par exemple à bâtir le troisième pilier de votre pension, mais elle vous permettra également de constituer un capital pour vos futurs projets, ou ceux de vos enfants.

En fonction de votre horizon d'investissement, DWS FlexPension vous propose trois échéances différentes : 2019, 2021 et 2023. Chaque compartiment (II 2019, II 2021, II 2023) présente les avantages suivants :

## Garantie du capital et de la VNI la plus élevée

Le capital est garanti à 100% (hors frais) par DWS Investments S.A. à l'échéance finale pour chaque versement effectué durant la durée de vie du compartiment<sup>1</sup>. Par ailleurs, le fonds profite du mécanisme des cliquets. En effet, DWS Investments S.A. garantit la valeur nette d'inventaire (VNI) la plus élevée<sup>2</sup> (hors frais) durant la durée de vie du compartiment. En pratique, les gestionnaires du fonds observeront mensuellement la VNI et si celle-ci est plus élevée que le niveau de garantie précédent, elle deviendra la nouvelle valeur garantie. C'est ce qu'on appelle le mécanisme des « cliquets ».

## Qualité

Les 3 compartiments sont diversifiés en fonds d'actions, d'obligations, de matières premières, ou encore de l'immobilier coté ou des fonds de type « absolute return ». La SICAV est également bien diversifiée aux niveaux géographique et sectoriel.

## Gestion dynamique

La gestion des 3 compartiments est entièrement dynamique : en fonction des évolutions du marché, DWS FlexPension privilégie les fonds d'actions, d'obligations ou des fonds alternatifs afin de profiter au maximum des opportunités, tout en limitant le risque. Mieux : en situation de crise, les risques seront réduits automatiquement afin de conserver le rendement obtenu et de garantir l'investissement initial, ceci grâce à un module quantitatif tout à fait innovant.

Vous trouverez plus de détails sur ces compartiments dans le prospectus. Le prospectus complet et le prospectus simplifié de la sicav, les derniers rapports périodiques ainsi que l'annexe belge sont disponibles gratuitement au siège social de la sicav ainsi qu'auprès des Financial Centers de la Deutsche Bank S.A. qui assure le service financier en Belgique. ■

## DWS FlexPension : pour quels besoins ?

- Vous recherchez la garantie du capital
- Vous souhaitez financer vos projets ou ceux de vos enfants à long terme (plus de 10 ans)
- Vous voulez participer au potentiel haussier des Bourses

<sup>1</sup> Pour chacun des 3 compartiments de DWS FlexPension, les achats de parts de la SICAV s'effectuent le premier jour ouvrable bancaire de chaque mois, soit le jour où la VNI peut être cliquée si celle-ci est supérieure aux VNI précédentes. Ce mode de fonctionnement permet de sécuriser le montant investi, dont l'intégralité sera remboursée à l'échéance (hors frais d'entrée).

<sup>2</sup> Atteinte lors d'un des jours d'observation mensuelle.

## **Vous souhaitez souscrire ? Vous avez des questions ?**

N'hésitez pas à appeler nos spécialistes de Télé-Invest au 078 156 157. Vous pouvez évidemment souscrire via Online Banking. Vous n'avez pas encore accès à ce service ? Dans ce cas, appelez notre Service Clients au 078 155 150.

Les informations techniques relatives à la sicav DWS Flex-Pension dont il est question dans cet article sont disponibles en fin de magazine.

**“EN SITUATION DE CRISE, LES RISQUES SERONT RÉDUITS AUTOMATIQUEMENT AFIN DE CONSERVER LE RENDEMENT OBTENU ET DE GARANTIR L'INVESTISSEMENT INITIAL.”**



“LES ÉTATS SEMBLENT MISER SURTOUT SUR L'ÉOLIEN ET LE SOLAIRE, DEUX PÔLES PROMIS À UN BEL AVENIR.”

# L'énergie verte : une opportunité d'investissement ?

## Les citoyens-consommateurs sont de plus en plus conscientisés par rapport aux énergies renouvelables. Quid des citoyens-investisseurs : est-il temps d'investir ?

**E**lectricité, chauffage, réfrigération, mobilité... l'énergie est omniprésente dans notre vie quotidienne. Pour continuer à profiter de ce confort, nous devons toutefois nous adapter à deux changements profonds. D'une part, une hausse du coût de l'énergie car l'ère du pétrole bon marché semble révolue. D'autre part, le réchauffement climatique doit être enrayer. La production d'électricité étant responsable de plus de 20% de la production de gaz à effet de serre, le défi est considérable.

### Une seule alternative : le renouvelable

Pour pallier la (forte) hausse prévue de la consommation d'électricité dans le monde ces prochaines décennies et atteindre les objectifs de Kyoto, il sera impératif de se tourner davantage vers les énergies vertes. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) estime que les énergies renouvelables représenteront 19,1% de la production d'électricité mondiale en 2010, contre 66% pour les énergies fossiles et 14,9% pour le nucléaire. **Sachant que 80% de la production « renouvelable » provient de**

**l'énergie hydraulique dont le potentiel de développement est limité, il faudra se tourner vers d'autres sources.**

L'analyse de deux rapports juxtaposés ci-dessous sur la production d'énergie en 2050, c'est-à-dire l'un de Greenpeace et l'autre de l'AIE, confirme que même si la réalité doit probablement se situer entre ces deux prévisions, ce sont surtout l'éolien et le solaire qui sont promis à un bel avenir.

### Diversifié et à long terme

Pour l'investisseur, les entreprises actives dans ce secteur constituent donc une opportunité intéressante, d'autant plus qu'elles commencent à engranger de beaux bénéfices après des années d'investissements massifs. **Bien sûr, le secteur est encore relativement jeune et une bonne diversification s'impose.** Il est donc préférable de passer par des fonds de placement plutôt que de tenter de sélectionner des valeurs individuelles. Tenant compte de la durabilité de cette thématique, l'investissement dit 'vert' ne devrait s'envisager que dans une optique de long terme. ■

Prévisions de croissance		2010	2050
Energie éolienne	Scénario prudent (Agence Internationale de l'Energie)	237 TWh par an (1,2% de la production mondiale)	1.370 TWh par an (croissance annuelle moyenne de 4,5%)
	Scénario optimiste (Conseil européen de l'énergie renouvelable ; Greenpeace)		7.149 TWh par an (croissance annuelle moyenne de 7,9%)
Energie solaire	Scénario prudent (Agence Internationale de l'Energie)	13 TWh par an (0,06% du total)	237 TWh par an (croissance annuelle moyenne de 7,5%)
	Scénario optimiste (Conseil européen de l'énergie renouvelable ; Greenpeace)		5.768 TWh par an (croissance annuelle moyenne de 13,5%)

### Quelles solutions pour vos investissements ?

Les experts de la Deutsche Bank ont sélectionné trois Organismes de placement collectif (OPC) pour vous permettre d'investir de manière futée dans le secteur des énergies renouvelables :

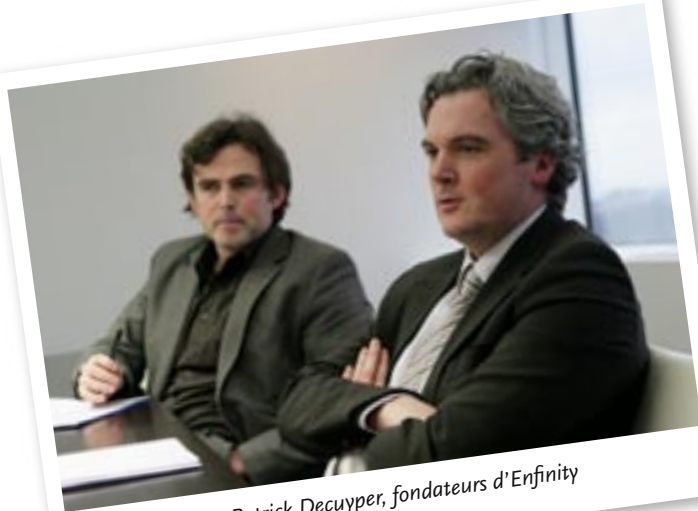
- **BlackRock Global Funds New Energy Fund** : ce compartiment investit au moins 70% de son actif dans les actions de sociétés actives dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives.
- **DWS Invest New Resources** : l'actif du compartiment est investi à concurrence d'au moins 70 % dans des investissements directs et indirects en actions et autres titres et droits de participation d'émetteurs du domaine des « Nouvelles ressources ».
- **BNP Parworld Environmental Opportunities** : l'environnement est le thème principal de ce compartiment, qui investit en partie dans les énergies propres.

Les fiches techniques de ces OPC sont disponibles en fin de magazine.

**Vous souhaitez plus d'informations ?**  
**Surfez sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be),**  
**appelez Télé-Invest au 078 156 157**  
**ou prenez rendez-vous dans votre**  
**Financial Center.**

# La croissance aussi est renouvelable

Surfant sur la vague des énergies vertes, la société belge Enfinity connaît une croissance fulgurante. De l'Europe à l'Asie en passant par l'Amérique, l'entreprise est présente sur tous les fronts !



Gino Van Neer et Patrick Decuyper, fondateurs d'Enfinity

Créée en 2005, Enfinity peut déjà se targuer d'avoir réalisé un chiffre d'affaires de 83 millions d'euros en 2008. Cette année, les ventes devraient probablement dépasser 200 millions d'euros, preuve que la croissance se poursuit vigoureusement. D'ici cinq ans, l'entreprise a même l'ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros.

Il faut dire qu'Enfinity est active dans un secteur qui connaît une forte progression : l'énergie renouvelable. Les gouvernements prennent des mesures pour favoriser cette énergie verte afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, tout en étant moins dépendants du nucléaire. De plus, les coûts de l'électricité

peuvent ainsi être mieux contrôlés, un atout indéniable face à la volatilité des prix du pétrole.

## Les clés du succès

Concrètement, [Enfinity s'occupe du financement et de l'installation de systèmes d'électricité solaire pour les particuliers et les entreprises](#). Pour ces dernières, outre l'achat d'installations, la société propose également de louer leur toit pour y installer des systèmes d'énergie solaire. Bref, tout le monde est gagnant. Depuis peu, Enfinity est aussi présente dans l'énergie éolienne pour les entreprises. A terme, elle n'exclut pas d'être active dans le secteur de l'eau.

Le succès de l'entreprise repose sur deux piliers. « Le premier pilier est humain », explique Jurgen Van Damme, responsable de la communication d'Enfinity. « Nous engageons en effet des personnes hautement qualifiées qui ont une connaissance très pointue du marché, une grande expérience et une vision d'entrepreneur permettant de donner à l'entreprise toute sa dynamique ». [Actuellement, elle emploie 160 personnes, mais ce chiffre devrait passer à 200 d'ici la fin de l'année.](#)

La deuxième clé du succès ? « L'orientation très internationale d'Enfinity. Aujourd'hui, nous sommes présents dans 19 pays, répartis sur trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Amérique ». Cette stratégie semble



 enfinity

**“ENFINITY A LES MOYENS ET L’AMBITION DE POURSUIVRE SA CROISSANCE DANS UN SECTEUR RELATIVEMENT JEUNE, À L’AUBE D’UNE LONGUE PHASE DE DÉVELOPPEMENT.”**

payante car si l'Europe représente encore la majeure partie du chiffre d'affaires, ce ne devrait plus être le cas très longtemps. En témoigne un gigantesque contrat conclu par l'entreprise en Chine pour la construction de deux installations solaires d'une capacité de 2 gigawatts chacune. Soit un contrat d'une valeur de 8 milliards d'euros, réparti sur dix ans, qui sera réalisé en association avec un partenaire étatique chinois de premier ordre.

### Les moyens de ses ambitions

Pour développer son activité, l'entreprise a besoin d'énormément de capitaux. Mais, à ce niveau, elle n'a pas trop de soucis

à se faire. « Nous avons procédé à une augmentation de capital de 50 millions d'euros en février dernier, ce qui donne à l'entreprise suffisamment de moyens pour se développer », ajoute Jurgen Van Damme. « En ce qui concerne le financement des projets, nous faisons appel à des Special Purpose Vehicles (SPV), des sociétés d'investissement qui ont chacune un objectif précis. L'une d'elles cible, par exemple, le développement des énergies renouvelables en Région flamande. L'argent injecté dans ces sociétés d'investissement provient d'investisseurs privés et institutionnels. » Pas question donc de faire aujourd'hui un appel public à l'épargne via une introduction en Bourse.

Enfinity a donc les moyens et l'ambition de poursuivre sa croissance dans un secteur relativement jeune, à l'aube d'une longue phase de développement. Dans ce contexte, les défis majeurs seront de maintenir un haut niveau technologique et de diminuer la dépendance aux aides des gouvernements. « Notre ouverture à l'international nous permet de diversifier le risque à ce niveau », argumente Jurgen Van Damme. « C'est sûr, les aides des gouvernements ne seront pas permanentes mais nous nous attendons aussi à une diminution du coût des technologies, ce qui leur permettra d'être rentables sans aucun subside. » Bon vent donc à Enfinity ! ■  
*Plus d'infos : [www.enfinity.be](http://www.enfinity.be)*



## Société Générale Acceptance Pharma Callable 2013

# Une cure de vitamines pour vos investissements

**A** court terme (min. 2 ans et max. 4 ans), ce produit constitue, selon votre profil, **une occasion de diversifier une partie de votre épargne et de profiter d'un rendement éventuellement plus élevé.**

Ce produit vous permet d'investir dans l'indice Dow Jones STOXX 600 Health Care. Cet indice comprend les grandes entreprises pharmaceutiques comme AstraZeneca, GlaxoSmithkline, Novartis, Roche, Sanofi-Aventis. Le secteur pharmaceutique se caractérise par **des revenus stables et prévisibles et des valorisations boursières actuellement intéressantes** et est considéré, par rapport à des secteurs comme l'industrie et la technologie, comme un **secteur moins cyclique et plutôt défensif** (source : Deutsche Bank Research).

## Caractéristiques du produit

### Scénario 1 : coupon brut unique de 11% et remboursement de la valeur nominale après 2 ans (en 2011)

Le 5 décembre 2011, l'émetteur, Société Générale Acceptance N.V., peut décider de son plein gré de procéder à un remboursement anticipé de cet instrument de créance. Dans ce cas, vous pouvez prétendre à 100% de la valeur nominale et à un coupon unique de 11% brut<sup>1</sup>. Dans ce cas, votre coupon ne dépend pas de la performance de l'indice sous-jacent.

### Scénario 2 : coupon brut unique de 16,50% et remboursement de la valeur nominale après 3 ans (en 2012)

Le 4 décembre 2012, l'émetteur, Société Générale Acceptance N.V., peut décider de

son plein gré de procéder à un remboursement anticipé de cet instrument de créance. Dans ce cas, vous pouvez prétendre à 100% de la valeur nominale et à un coupon unique de 16,50% brut<sup>2</sup>. Dans ce cas, votre coupon ne dépend pas de la performance de l'indice sous-jacent.

### Scénario 3 : pas de remboursement anticipé et participation de 100% dans l'éventuelle hausse de l'indice DJ STOXX 600 Health Care à l'échéance finale (en 2013).

Si le produit n'est pas remboursé anticipativement, vous percevrez à l'échéance finale (le 4 décembre 2013) un coupon unique lié à l'évolution de l'indice boursier DJ STOXX 600 Health Care. Ce coupon unique correspond à la hausse de cet indice entre la date de référence initiale (27 novembre 2009) et la moyenne arithmétique des 13 observations au cours des 12 derniers mois de vie du produit. L'éventuelle hausse prise en compte n'est pas plafonnée. Si l'évolution de l'indice est négative, aucun coupon n'est payé. A l'échéance finale, vous pouvez prétendre au remboursement de 100% de la valeur nominale de l'instrument de créance par Société Générale Acceptance N.V., quelle que soit la performance de l'indice<sup>3</sup>.

### Protection, à l'échéance finale, de la valeur nominale du capital investi par Société Générale Acceptance N.V. et Société Générale S.A.

Société Générale Acceptance Pharma Callable 2013 est une obligation émise par Société Générale Acceptance N.V., dont l'obligation de paiement est garantie par Société Générale S.A. (notation A+

selon S&P et Aa2 selon Moody's). Société Générale Acceptance N.V. est une filiale de Société Générale S.A., une institution financière internationale. Ce produit a un db Product Profile de 2. Le db Product Profile est une notation propre à la Deutsche Bank du risque inhérent à un produit d'investissement. Il est représenté par un chiffre allant de 1 pour les produits les moins risqués à 5 pour les produits les plus offensifs (pour plus de détails, voir la fiche technique).

## Risques liés à ce produit

Les investisseurs doivent s'assurer de comprendre la nature de ces instruments de créance et être conscients des risques inhérents à cet investissement. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le prospectus de base de la page 28 à la page 41.

### Risque de crédit

En achetant ce produit, comme pour tout titre de créance, vous acceptez le risque de crédit (p. ex. une faillite) de l'émetteur, dans ce cas Société Générale Acceptance N.V., et du garant Société Générale S.A. (A+ selon S&P et Aa2 selon Moody's). Si l'émetteur et le garant font faillite, vous pouvez perdre tout ou partie de votre capital, ainsi que le coupon restant éventuellement encore à payer.

### Risque de modification du taux d'intérêt

Ce produit, comme les autres titres de créance, est soumis à un risque de modification des taux d'intérêt. Si, après l'émission de cet instrument de créance, le taux d'intérêt du marché augmente, toutes les

autres données du marché restant identiques, la valeur du produit diminue. Si, dans les mêmes conditions, le taux d'intérêt du marché diminue après l'émission, la valeur du produit augmente. De telles fluctuations peuvent avoir pour résultat une moins-value en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important au début de la durée et diminue à mesure que la date d'échéance approche. A l'échéance finale, vous pouvez prétendre au remboursement de 100% de la valeur nominale par l'émetteur.

### Risque de liquidité

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les titres seront probablement illiquides. Nous leur rappelons également que la valeur de ces titres peut descendre au-dessous du pair sur le marché secondaire pendant leur durée. De telles fluctuations peuvent avoir pour résultat une moins-value en cas de vente anticipée. Le remboursement au pair n'est garanti qu'à l'échéance finale.

## Prospectus

Cet article est un document de marketing ; les informations qu'il contient ne constituent pas un conseil en placement. Toute décision de placement doit être fondée sur le prospectus de base. Le prospectus de base a été rédigé en anglais et approuvé par les autorités luxembourgeoises (CSSF) le 28/04/2009 et complété par 6 suppléments en date du 05/05/2009, 15/05/2009, 04/06/2009, 15/07/2009, 11/08/2009 et du 20/10/2009. Ces documents, les résumés en néerlandais et en français, ainsi que les conditions spécifiques de Société Générale Acceptance Pharma Callable 2013 au 26/10/2009 sont disponibles gratuitement dans les Financial Centers de la Deutsche Bank S.A. Vous pouvez également les demander par téléphone au 078 156 157 ou les consulter sur le site web [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be). Les suppléments éventuels au prospectus de base que l'émetteur publierait au cours de la période de souscription sont

également mis à disposition via les canaux mentionnés ci-avant<sup>4</sup>. ■

- 1 Rendement brut annuel : 4,58% (frais d'entrée de 1,50% compris)
- 2 Rendement brut annuel : 4,70% (frais d'entrée de 1,50% compris)
- 3 Rendement annuel de minimum -0,37% (frais d'entrée de 1,5% inclus et rendement maximum dépendant de l'évolution de l'indice sous-jacent)
- 4 Dès qu'un supplément au prospectus est publié sur le site de la Deutsche Bank pendant la période de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit dispose de deux jours ouvrables pour revoir sa souscription.

## Pour souscrire

- Il importe d'examiner votre placement en fonction de votre profil d'investisseur. Vous pouvez le déterminer très simplement en complétant le formulaire « Mes données financières » via votre Online Banking.
- Souscrivez en trois clics et en toute sécurité via Online Banking. Vous n'avez pas encore vos codes d'accès ? Appelez le 078 155 150.
- Appelez nos experts de Télé-Invest au numéro 078 156 157.

## FICHE TECHNIQUE

Société Générale Acceptance Pharma Callable 2013 est un instrument de créance.

**Emetteur :** SGA Société Générale Acceptance N.V., une société de droit des Antilles néerlandaises.

**Garant :** Société Générale S.A., une société de nationalité française.

**Notation :** A+ Stable / Aa2 Negative (S&P/Moody's)<sup>1</sup>

**Code ISIN :** XS0459442553

**Devise :** EUR

**Distributeur :** Deutsche Bank S.A.<sup>2</sup>

**Souscription sur le marché primaire :**

- du 28/10/2009 au 24/11/2009
- date d'émission et de paiement : 27/11/2009
- valeur nominale : 1.000 EUR
- prix d'émission : 100%
- frais d'entrée : 1,50%

L'émetteur a le droit de clôturer les souscriptions sur le marché primaire de manière anticipée.

**Echéance finale :** 04/12/2013

**Remboursement :** échéance finale : au pair (100% de la valeur nominale)

**Coupon unique :**

- Date de paiement : 04/12/2013
- Fonctionnement du coupon (brut) : à l'échéance finale, vous percevez 100% de la prestation de l'indice DJ STOXX 600 Health Care (Bloomberg : Indice SXDP) sous la forme d'un coupon brut unique. La performance du DJ STOXX 600 Health Care est calculée sur base de la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice durant les 13 observations mensuelles des 12 derniers mois de vie du produit par rapport à la date d'observation initiale. Si l'évolution de l'indice est négative, aucun coupon n'est payé.

**Remboursement anticipé :** à la discrétion de l'émetteur au 05/12/2011 pour 100% de la valeur

nominale + un coupon unique de 11% brut ou au 04/12/2012 pour 100% de la valeur nominale + un coupon unique de 16,50% brut. Dans ce cas, le rendement annuel brut s'élève à 4,58% ou 4,70% (frais d'entrée de 1,50% inclus).

**Date d'observation initiale :** cours de clôture de l'indice DJ STOXX 600 Health Care au 27/11/2009.

**Dates d'observation finales :** chaque mois du 27/11/2012 au 27/11/2013 (13 observations)

**Taxe de bourse :**

Marché primaire : aucune<sup>3</sup>  
 Marché secondaire : 0,07% (max. 500 EUR)<sup>3</sup>  
 Remboursement à l'échéance : aucune<sup>3</sup>

**Précompte mobilier :** 15% sur le coupon payé<sup>3</sup>

Le traitement fiscal de cet instrument de créance dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut être sujet à des modifications à l'avenir.

**Livraison :** pas de livraison matérielle possible<sup>4</sup>

**db Product Profile<sup>5</sup> :** 2<sup>6</sup>

**Prospectus :** cet article et les informations qu'il contient ne constituent pas un conseil en placement. Toute décision d'investissement doit être fondée sur le prospectus de base, ses suppléments et les Final Terms.

**Avis important :** Société Générale Acceptance Pharma Callable 2013 ne peut être proposé ni vendu aux personnes résidant aux Etats-Unis.

**Commission :** la Deutsche Bank S.A. perçoit une rémunération de la part de l'émetteur calculée sur base du prix d'émission, qui - en général - varie entre 0% et 2,50% de la valeur nominale afin de couvrir le risque du marché suite au fait que le prix des obligations structurées peut varier pendant la période de souscription (voir prospectus pour plus de renseignements/détails).

- 1 Cette notation est valable au moment de l'impression de ce magazine. Les agences de notation peuvent la modifier à tout moment. Si la notation devait fortement baisser entre l'impression de ce magazine et la fin de la période de souscription, la Deutsche Bank S.A. en informerait les clients ayant déjà souscrit à ce produit. La Deutsche Bank S.A. ne s'engage pas à informer les clients d'une éventuelle modification de notation, significative ou non, qui aurait lieu une fois la période de souscription écoulée.
- 2 La Deutsche Bank S.A. agit uniquement en tant qu'intermédiaire pour le placement des titres offerts par l'émetteur. La Deutsche Bank S.A. n'est pas l'offreur, ni l'émetteur au sens de la législation belge sur les offres publiques d'instruments de placement.
- 3 Traitement fiscal conformément à la législation en vigueur.
- 4 Les informations relatives à la tarification des comptes-titres sont disponibles dans les Financial Centers de la Deutsche Bank et sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be). Les investisseurs qui souhaitent placer des titres sur un compte auprès d'une autre institution financière sont tenus de s'informer au préalable des tarifs en vigueur.
- 5 db Product Profile est une notation propre à la Deutsche Bank du risque inhérent à un produit de placement. Il est représenté par un chiffre allant de 1 pour les produits les moins risqués à 5 pour les produits les plus offensifs. Cette notation se base sur différents critères objectifs et mesurables : le risque en capital, la catégorie d'actifs, le rendement garanti, la stabilité de la devise, la notation de l'émetteur par les agences de notation ainsi que la diversification. Elle ne tient toutefois pas compte du risque de liquidité et du risque de taux (voir plus haut). Pour tout complément d'information, surfez sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be).
- 6 Le db Product Profile accordé est déterminé au moment de l'impression de ce magazine. S'il devait changer entre l'impression de ce magazine et la fin de la période de souscription, la Deutsche Bank S.A. modifiera la brochure. Si, par suite d'une telle modification pendant la période susmentionnée, le produit ne correspond plus au profil d'investisseur de la personne ayant déjà souscrit à ce produit, la Deutsche Bank S.A. prendra contact avec l'investisseur concerné. La Deutsche Bank n'a pas cette obligation si le db Product Profile accordé change après la période de souscription.

**BONS DE CAISSE** (Taux annuels bruts en vigueur au 30/10/2009)

2 ans	2,00%
3 ans	2,60%
4 ans	2,80%
5 ans	3,00%

**COMPTES D'ÉPARGNE** (Taux annuels bruts en vigueur au 30/10/2009)

	Taux de base	Prime de fidélité
db Intensiv Plus	1,85%	0,40%
db E-saving account	2,20%	0,50%

**COMPTE À VUE** (Taux annuel brut en vigueur au 30/10/2009)

	Taux créditeur
db E-account	1,00%

**SICAV DE LA DEUTSCHE BANK**

V.N.I. au 27/10/2009

DB Platinum Accelerator 135% R1C	98,440 EUR
DB Platinum Accelerator 135% II R1C	98,430 EUR
DB Platinum Commodity Euro R1C	191,050 EUR
DB Platinum IV Dynamic Bond Plus Fund R1C	119,110 EUR
DB Platinum IV Dynamic Bond Portfolio R1C	128,750 EUR
DB Platinum IV Sovereign Plus Fund R1C	132,690 EUR
DB Strategic Defensive	9,470 EUR
DB Strategic Defensive Bonds	10,140 EUR
DB Strategic Dynamic	7,880 EUR
DB Strategic Neutral	8,950 EUR
DB Strategic Offensive	6,900 EUR
DB Strategic Sector Allocation	7,420 EUR
DWS Flexpension 2013 (31/12/2013)	117,460 EUR
DWS Flexpension 2014 (31/12/2014)	117,520 EUR
DWS Flexpension 2015 (31/12/2015)	116,080 EUR
DWS Flexpension 2016 (31/12/2015)	116,300 EUR
DWS Flexpension 2017 (31/12/2017)	115,390 EUR
DWS Flexpension 2018 (31/12/2018)	115,430 EUR
DWS Flexpension 2019 (31/12/2019)	116,910 EUR
DWS Flexpension 2020 (31/12/2020)	114,730 EUR
DWS Flexpension 2021 (31/12/2021)	110,890 EUR
DWS Flexpension 2022 (31/12/2022)	108,880 EUR
DWS Flexpension 2023 (31/12/2023)	106,080 EUR
DWS Funds Flex World (30/06/2011)	101,210 EUR
DWS Funds Performance Strategy	113,530 EUR
DWS Invest BRIC Plus LC	183,460 EUR
DWS Invest Climate Change LC	58,500 EUR

DWS Invest Commodity Plus LC	88,700 EUR
DWS Invest Convertibles LC	118,910 EUR
DWS Invest Emerging Markets Top Dividend Plus LC	79,170 EUR
DWS Invest Euro Bonds (Short) LC	127,080 EUR
DWS Invest EURO Emerging Market Bonds LC	103,700 EUR
DWS Invest Euro-Corp Bonds LC	112,570 EUR
DWS Invest Euro-Gov Bonds LC	133,740 EUR
DWS Invest Top Dividende Europe LC	107,490 EUR
DWS Invest European Equities LC	107,620 EUR
DWS Invest Global Agribusiness LC	91,640 EUR
DWS Invest Global Equities LC	99,000 EUR
DWS Invest Global Infrastructure LC	73,470 EUR
DWS Invest Japanese Equities LC	55,190 EUR
DWS Invest Life Science LC	79,180 EUR
DWS Invest New Resources LC	87,400 EUR
DWS Invest Responsibility LC	81,990 EUR
DWS Invest Sovereign Plus LC	117,080 EUR
DWS Invest Top 50 Asia LC	148,550 EUR
DWS Invest Top Europe LC	102,280 EUR
DWS Invest Total Return Bonds LC	114,070 EUR
DWS Invest Total Return Flexible LC	75,930 EUR
DWS Invest US Equities LC	66,520 EUR
DWS Invest USD Bonds LC	84,740 EUR

**PRODUITS "BRANCHE 23"**

V.N.I. au 27/10/2009

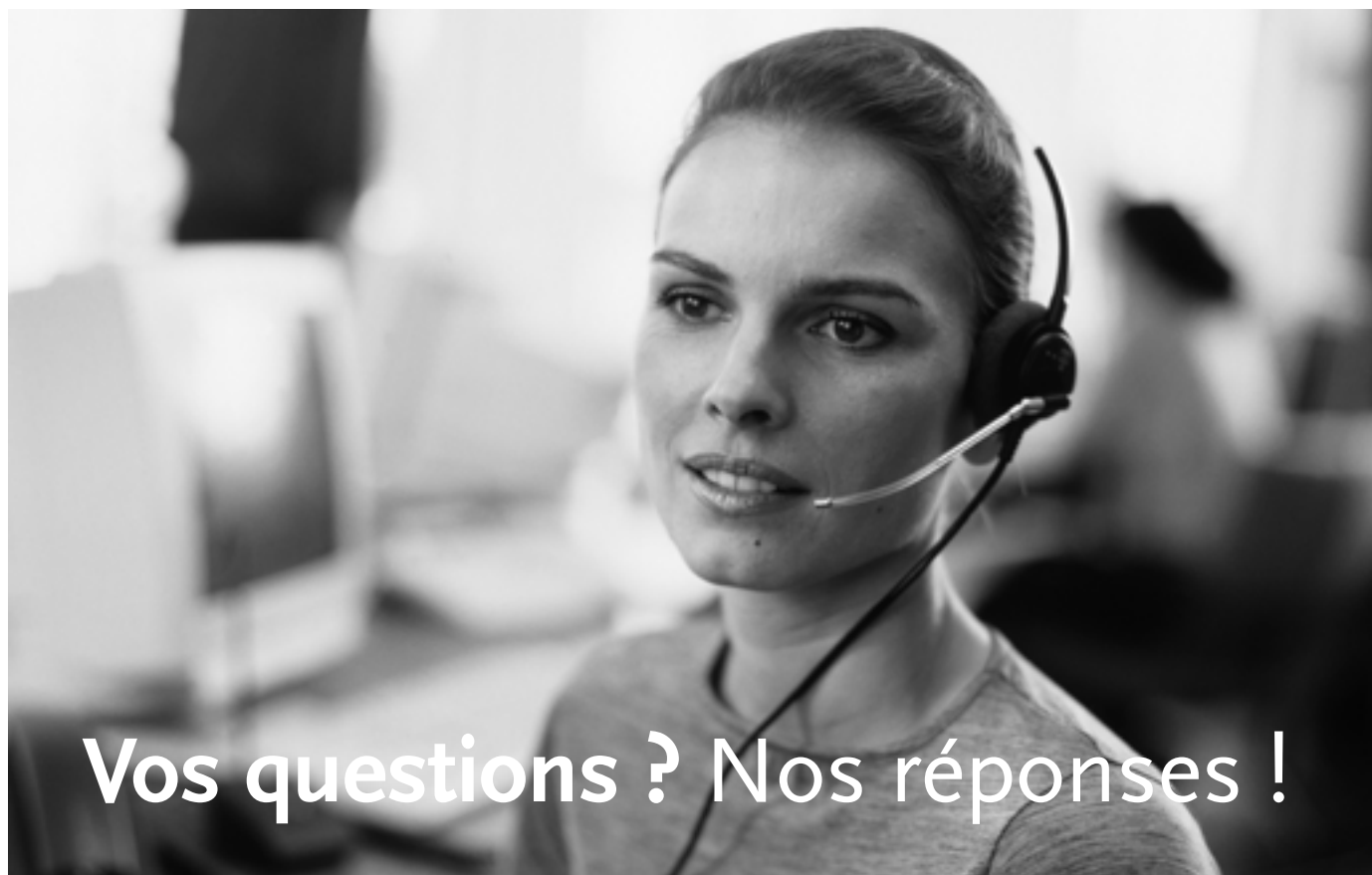
DB Active Protection (12/11/2009)	483,19 EUR
DB Best Of Europe	130,54 EUR
DB High Coupon	543,35 EUR
DB High Coupon II	542,18 EUR
DB Index Coupon 2009 III	560,30 EUR
DB Index Coupon 2010	554,25 EUR
DB Life Flexi-Fund	267,53 EUR
DB Protected Equity 120% (19/11/2012)	541,80 EUR
DB Protected Equity 2010 (14/04/2010)	495,17 EUR
DB Rate Opportunity (09/01/2013)	681,60 EUR
DB Regular Income (19/04/2010)	511,85 EUR
Cardif Protection Invest	313,12 EUR
Cardif Balance Invest	275,89 EUR
Cardif Dynamic Invest	240,09 EUR
Cardif Growth Invest	189,19 EUR

**PRODUITS "BRANCHE 21"**

Taux d'intérêt garanti au 30/10/2009

db Safe classic	3,00%
db Safe 20	2,25%

Retrouvez aussi la valorisation des sicav sur Online Banking.



## Vos questions ? Nos réponses !

**Nous sommes vendredi soir, et il est trop tard pour me rendre dans mon Financial Center. Pourtant, je dois encore effectuer une domiciliation urgente, réaliser un paiement et consulter mes placements. Demain, je pars en voyage et je ne sais plus si j'ai déjà payé mon assurance voyage. Que faire ?**

A la Deutsche Bank, vous pouvez effectuer toutes ces transactions rapidement et gratuitement, grâce à l'Online Banking. Vous pouvez consulter vos comptes en ligne à tout moment. Vous avez également accès à votre compte-titres, ainsi qu'aux différents services proposés par la Deutsche Bank. Où que vous soyez dans le monde, votre Code Card vous permet de gérer vos domiciliations, d'effectuer vos transferts et virements, de consulter la situation de vos titres et l'historique de vos opérations, et ce au moment qui vous convient.

En 2009, l'internet est omniprésent et votre banque s'est mise au diapason. Vous n'êtes plus contraint de vous plier aux horaires des agences, et vous ne devez donc pas effectuer de déplacements inutiles. Une simple connexion suffit pour effectuer toutes les transactions, comme si vous étiez dans votre Financial Center.

Votre accès au service Online Banking n'est pas encore activé ? Appelez-nous au 078 155 150, nous ferons le nécessaire. Vous n'effectuez pas encore vos transactions quotidiennes à la Deutsche Bank et vous voulez pouvoir le faire en ligne ? Surfez sur [www.deutsche-bank.be/dbmax](http://www.deutsche-bank.be/dbmax) et ouvrez gratuitement votre db m@x.

**Pourquoi continue-t-on à m'envoyer tous les trois mois des extraits sur papier, alors que je peux imprimer chaque jour mes relevés de comptes en ligne ?**

Le service Online Banking vous permet en effet d'enregistrer et d'imprimer quotidiennement vos relevés de comptes. Les extraits imprimés trimestriels que la Deutsche Bank vous envoie gratuitement contiennent toutefois un aperçu détaillé de vos transactions. Nous imprimons ces extraits sous petit format, afin que vous puissiez les ranger dans les livrets adéquats : il s'agit d'un service supplémentaire proposé par la Deutsche Bank, destiné à vous faciliter l'administration et le suivi de vos comptes.

Vous désirez recevoir plus régulièrement vos extraits sur papier ? Contactez dans ce cas notre Service Clientèle, au numéro 078 155 150, afin de convenir avec nous de la périodicité de vos extraits. Il vous en coûtera 0,10 euro par enveloppe, auquel vous ajouterez les frais de port. ■

### Une question à nous soumettre ?

Adressez-la à notre Service Clients - Médiation,  
Avenue Marnix 13-15 à 1000 Bruxelles  
e-mail : [service.clients@db.com](mailto:service.clients@db.com)  
Tél. : 02 551 99 35

# Déblocage plus souple des avoirs bancaires après un décès

Après un décès, les avoirs bancaires de la personne décédée et de son conjoint sont bloqués. Pour les proches, ce régime est depuis longtemps à l'origine de frustrations et de désagréments. Récemment, deux initiatives législatives ont introduit une plus grande souplesse dans ce domaine.

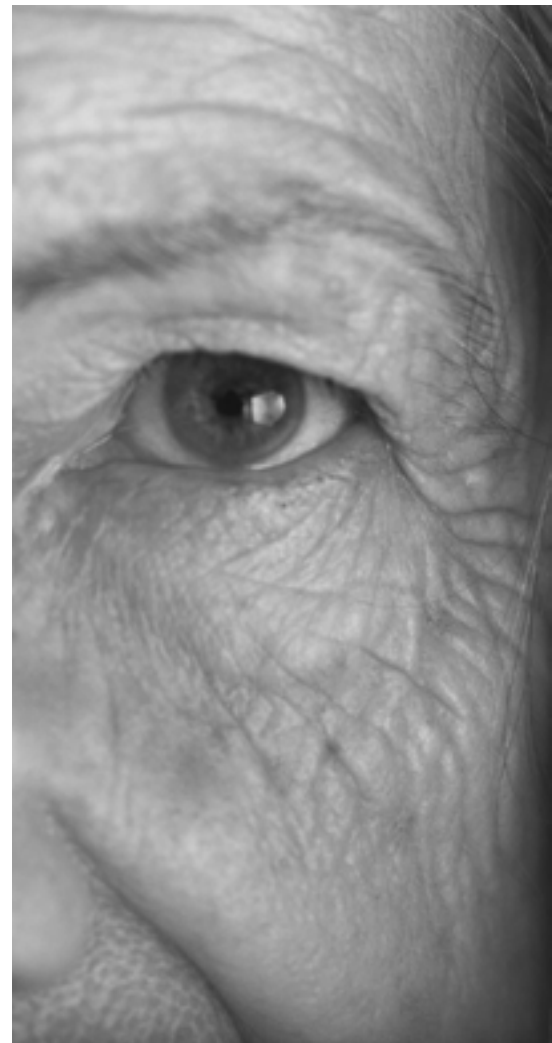
Les institutions financières, dès qu'elles sont informées du décès d'un de leurs clients, bloquent ses comptes et ses avoirs ainsi que ceux qui sont au nom de son conjoint. Le motif de ce blocage est double. **La banque doit informer le receveur des droits de succession de l'existence de ces comptes ; elle précise les numéros des comptes et leur solde à la date du décès.** A cet effet, la banque doit établir une sorte de liste de dénonciation à communiquer à l'administration fiscale. Les héritiers peuvent recevoir une copie de cette liste. C'est seulement après avoir fourni ces informations que la banque peut verser le solde des comptes financiers aux proches. Mais ce n'est pas tout. La banque ne peut pas simplement remettre les avoirs financiers aux proches. En effet, pour se libérer valablement en droit, elle doit payer correctement chaque héritier à concurrence de sa part d'héritage, sous peine de devoir payer deux fois. Voilà pourquoi **la banque voudra d'abord être informée de ce qu'on appelle la dévolution successorale.** Il s'agit de la manière dont l'héritage doit être partagé selon les règles du droit. Dans la pratique, le banquier demandait **un acte de notoriété ou une déclaration de dévolution héréditaire**, rédigé par le notaire (ou par le juge de paix).

## Certificat ou acte d'hérédité : nouvelles règles

Depuis le 6 mai 2009, la loi prévoit un régime légal en matière de **documents permettant désormais aux banques de débloquer les avoirs d'une personne décédée.** Cette nouvelle mesure est entrée en vigueur le 29 mai 2009.

Désormais, le débiteur (comprenez concrètement les banques et compagnies d'assurance principalement) « de bonne foi libère les avoirs d'un défunt de manière définitive si cela se produit sur base d'une instruction des personnes désignées par un certificat d'hérédité rédigé par le receveur du bureau des droits de succession compétent pour le dépôt de la déclaration de succession du défunt ou par un certificat ou un acte d'hérédité rédigé par un notaire. »

Remarquez que la nouvelle loi n'a pas accordé de fondement juridique à l'acte de notoriété établi par le juge de paix, de sorte qu'un tel acte ne permet plus aux banques de procéder au paiement libératoire des avoirs bancaires. Les premières lettres d'instruction adressées aux notaires par les banques révèlent donc – à juste titre – qu'elles ne se contenteront plus de la



simple présentation d'un acte de notoriété établi par un juge de paix. La déclaration d'hérédité signée par l'administration communale, utilisée dans la pratique pour les montants infimes, ne sera plus autorisée non plus.

**“EN PRINCIPE, LA MOITIÉ DES SOLDES DE CRÉDIT DISPONIBLES EST LIBREMENT DISPONIBLE, MÊME SI LES FONDS SONT RÉPARTIS SUR PLUSIEURS INSTITUTIONS BANCAIRES.”**

### Déblocage limité sans certificat ni acte d'hérédité

Après un décès, le conjoint ou le cohabitant légal n'était pas seulement confronté à sa souffrance émotionnelle, mais devait en plus faire face au [blocage de tous les comptes bancaires](#). Cette situation était vécue comme insoutenable, d'autant plus que les gens ne disposent plus que rarement d'argent liquide et utilisent de plus en plus souvent des cartes bancaires pour tous leurs paiements. Le législateur a donc décidé d'intervenir et de mettre une sorte de [salaire de survie à la disposition du conjoint ou du cohabitant légal survivant, pour lui permettre de satisfaire ses besoins de base](#).

Un nouvel article a ainsi été inséré dans le Code Civil. Suite à celui-ci, le débiteur (lisez : la banque) d'avoirs déposés sur un compte à vue ou un compte d'épargne commun ou en indivision, dont le défunt ou le conjoint survivant est titulaire ou cotitulaire ou dont le cohabitant légal survivant est cotitulaire, pourra payer de manière libératoire (lisez : valable) au conjoint ou cohabitant légal survivant à concurrence d'un montant n'excédant ni la moitié des soldes de crédit disponibles ni 5.000 euros, et sans qu'un certificat ou acte d'hérédité ne soit requis.

[La libération peut porter sur des comptes à vue ou des comptes d'épargne. Il doit cependant s'agir de montants disponibles sur des comptes communs ou en indivision.](#)

Le législateur semble avoir voulu éviter les retraits d'argent du compte « propre » du défunt.

Pour les personnes mariées, il s'agit de comptes dont le défunt ou le conjoint survivant est « titulaire ou cotitulaire ». Pour les cohabitants légaux, au contraire, le cohabitant légal survivant doit être « cotitulaire » ; autrement dit, dans leur cas, le régime ne s'applique qu'aux soldes des « comptes communs ouverts au nom du défunt et du cohabitant légal survivant ». En outre, le déblocage limité ne peut avoir lieu qu'au profit du conjoint survivant ou du cohabitant légal survivant. Les autres héritiers (p. ex. enfants, frères ou sœurs du défunt) ne peuvent pas demander le déblocage. Remarquez aussi que le cohabitant de fait survivant reste sur la touche. [Le cohabitant ne peut bénéficier de la mesure que s'il avait procédé à une déclaration de cohabitation avec le défunt à l'état civil du domicile commun.](#)

En principe, la moitié des soldes de crédit disponibles est librement disponible, même si les fonds sont répartis sur plusieurs institutions bancaires. Si le défunt possède, p. ex., une épargne totale de 8.000 euros répartis sur deux banques (5.000 euros à la banque X et 3.000 euros à la banque Y), 4.000 euros pourront être retirés librement.

[Le maximum en vigueur est cependant de 5.000 euros.](#) Ce maximum doit être bien compris. Il ne s'agit pas d'un maximum par compte, mais d'un maximum total. Ce montant maximal peut éventuellement être retiré dans des institutions bancaires différentes, à condition que le total de la somme des différents montants retirés ne dépasse pas 5.000 euros (et ne dépasse évidemment pas la moitié des soldes de crédit disponibles).

Par exemple : le défunt possédait 5.000 euros à la banque X et 7.000 euros la banque Y, soit 12.000 euros au total. Le partenaire survivant pourra disposer librement de maximum 5.000 euros (et non pas de 6.000 euros). Pour y accéder, il peut, p. ex., retirer 3.000 euros à la banque X et 2.000 euros à la banque Y, mais aussi, p. ex., retirer simplement le total de 5.000 euros à la banque X, sans rien retirer à la banque Y.





## “APRÈS UN DÉCÈS, LE CONJOINT OU LE COHABITANT LÉGAL N’ÉTAIT PAS SEULEMENT CONFRONTÉ À SA SOUFFRANCE ÉMOTIONNELLE, MAIS DEVAIT EN PLUS FAIRE FACE AU BLOCAGE DE TOUS LES COMPTES BANCAIRES.”

### Sanctions

Le non-respect des plafonds commentés ci-avant (la moitié des soldes de crédit disponibles ou 5.000 euros) entraîne des conséquences graves. Le nouveau texte de loi prévoit dans ce cas deux sanctions de droit civil, comparables aux sanctions existant déjà en matière de recel successoral.

### Rôle du banquier

La banque qui procède au paiement des avoirs a pour mission légale d’attirer l’attention du conjoint ou du cohabitant légal survivant sur l’existence des limites (les plafonds) et sur les sanctions en cas de non-respect de celles-ci. Très souvent, les banques ne seront pas réellement capables

de contrôler le respect des plafonds, les gens étant de plus en plus nombreux à posséder des comptes auprès de plusieurs banques (surtout depuis la crise financière). Si le conjoint s’adresse d’abord à la banque X, où le solde du compte s’élève à 4.000 euros, pour retirer 2.000 euros avant de s’adresser à la banque Y, où le solde s’élève à 10.000 euros, pour retirer 5.000 euros, le banquier Y ne saura pas qu’il a déjà retiré 2.000 euros à la banque X auparavant, le montant total retiré s’élevant donc à 7.000 euros, alors que le plafond était de 5.000 euros (14.000 : 2, mais limité à 5.000 euros). Au moment d’établir le montant définitif de la succession, le conjoint survivant devra cependant payer son « excès de zèle » et sera frappé des sanctions citées ci-avant. ■

Cet article a été rédigé avec l’aimable collaboration d’Eric L. Spruyt, notaire associé, Berquin Notaires scrl, chargé de cours à la Hogeschool Universiteit Brussel (HUB).

**Vous souhaitez plus d’informations sur le sujet ?** Vous trouverez tous les détails des nouvelles dispositions légales dans la dernière édition de la Tax Letter, consultable sur notre site web : [https://www.deutschebank.be/fr/pdf/taxletter\\_FR.pdf](https://www.deutschebank.be/fr/pdf/taxletter_FR.pdf)

N’hésitez pas à consulter sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be) nos autres dossiers consacrés à la succession.



# Libérez-vous des frais inutiles

**LA MEILLEURE OFFRE**

**Ordres de Bourse :**

à partir de **6€**

[www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be)

**Deutsche Bank**



6 euros de frais de courtage par ordre de Bourse en ligne jusqu'à 2.500 euros sur Euronext à Bruxelles, à Paris et à Amsterdam.  
Conditions disponibles dans nos Financial Centers ou sur [www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be)

# Fiches techniques

Retrouvez ci-après les fiches techniques, classées par ordre alphabétique, de l'ensemble des obligations et des sicav ou fonds communs de placement recommandés dans cette édition du Money Expert.

## Sicav ou fonds communs de placement

<b>BLACKROCK GLOBAL FUNDS NEW ENERGY FUND</b>	Le compartiment New Energy Fund cherche à réaliser une croissance du capital. Le compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif net dans des actions de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans les secteurs des énergies alternatives et des technologies de l'énergie. Une attention toute particulière est accordée aux technologies des énergies renouvelables, de l'industrie automobile, de la production d'énergie sur site, du stockage et du développement de l'énergie.
Distribution	Devise : EUR ET USD
Service financier : JP Morgan Chase	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>DB PLATINUM COMMODITY EURO</b>	Commodity Euro est un compartiment à capitalisation de la sicav DB Platinum à durée ouverte et de droit luxembourgeois. L'indice de référence du compartiment DB Platinum Commodity Euro est le Deutsche Bank Commodity Index, qui est composé de 12 matières premières: pétrole brut, gaz naturel, aluminium, or, blé, maïs, cuivre, zinc, nickel, plomb, argent et soja.
Capitalisation	Devise : EUR
Service financier : Deutsche Bank S.A.	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>DWS FLEXPENSION</b>	Les compartiments DWS Flexpension II 2019, DWS Flexpension II 2021 et DWS Flexpension II 2023 appliquent une stratégie dynamique visant à préserver leur valeur en réaménageant sans cesse le portefeuille et en alternant en permanence en fonction de la situation sur le marché entre les éléments générateurs de plus-value et les composants favorisant la préservation du capital. Le gestionnaire de portefeuille tente ainsi de garantir une valeur minimale tout en permettant une participation maximale aux hausses des cours des éléments générateurs de plus-value.
Capitalisation	Devise : EUR
Service financier : Deutsche Bank S.A.	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>DWS INVEST NEW RESOURCES</b>	L'objectif d'investissement du compartiment DWS Invest New Resources consiste principalement à atteindre une plus-value durable à long terme en euros par des investissements dans des sociétés prometteuses du domaine des « nouvelles ressources ». Compte non tenu des liquidités, l'actif du compartiment est investi à concurrence d'au moins 70 % dans des investissements directs et indirects en actions et autres titres et droits de participation d'émetteurs du domaine des « Nouvelles ressources ».
Capitalisation / Distribution	Devise : EUR
Service financier : Deutsche Bank S.A.	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>FORTIS QUAM FUND <sup>1</sup></b>	Fortis Quam Fund est un fonds commun de placement de droit luxembourgeois à 4 compartiments: Fortis Quam Fund 5/15, Fortis Quam Fund 10/25, Fortis Quam Fund 15/40 et Fortis Quam Fund 25/60. Les décisions d'achat et de vente se basent sur un modèle quantitatif. La répartition et le choix des actifs sont fondés sur les résultats du modèle et sur les conditions du marché du moment. Les compartiments investissent dans des actions de capitalisation de sicav en diverses devises qui ont pour vocation, à leur tour, d'investir principalement en actions et/ou obligations et/ou instruments du marché monétaire.
Distribution / Capitalisation	Devise : EUR
Service financier : Fortis Banque S.A.	
Nature juridique : Fonds commun de placement de droit luxembourgeois	
<b>GOLDMAN SACHS FUNDS JAPAN PORTFOLIO</b>	Japan Portfolio est un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Goldman Sachs Funds. L'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme, principalement par le biais d'investissements en actions de sociétés japonaises.
Distribution	Devise : JPY
Service financier : State Street Lux	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>JPMORGAN FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FUND</b>	Emerging Markets Equity Fund est un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois JPMorgan Funds. L'objectif d'investissement est de valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des sociétés des marchés émergents. Le compartiment investira au moins 67 % du total de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés constituées selon le droit d'un pays émergent et dont le siège social se situe dans un pays émergent ou qui exercent une partie prépondérante de leur activité économique dans un pays émergent, même si elles sont cotées ailleurs.
Capitalisation	Devise : EUR
Service financier : JPMorgan Chase Bank, Brussels Branch	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>LODH INVEST CONVERTIBLE BOND</b>	LODH Invest Convertible Bond est un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois LODH Invest. Le Compartiment investit à hauteur de deux tiers (2/3) au moins de son portefeuille en obligations convertibles en actions libellées en différentes devises. Jusqu'à un tiers (1/3) du portefeuille du Compartiment peut être investi en autres valeurs mobilières telles que des warrants et/ou des actions privilégiées convertibles. Le Compartiment ne peut pas investir plus de 10% de ses actifs nets en actions.
Capitalisation	Devise : EUR
Service financier : Fastnet Belgium SA	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	
<b>PARWORLD ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES</b>	Le compartiment a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions et titres assimilables de sociétés de tous pays liés aux marchés de l'environnement ou aux secteurs des énergies alternatives, des économies d'énergie, du traitement et assainissement de l'eau, du contrôle de la pollution, de la gestion ou recyclage des déchets.
Capitalisation / Distribution	Devise : EUR
Service financier : BNP Paribas	
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois	

<b>ROBECO LUX-O-RENTE</b>		Robeco Lux-o-Rente est une sicav de droit luxembourgeois. La Société investira essentiellement (en d'autres termes, à tout moment au moins deux tiers de ses actifs nets) dans des obligations et dans d'autres titres de créance et instruments (y compris des obligations à taux flottant ou à taux fixe à courte échéance) d'émetteurs actifs dans un des États membres de l'OCDE ou d'émetteurs (supranationaux) garantis par un ou plusieurs États membres de l'OCDE et bénéficiant d'une notation A au moins accordée par Standard & Poor's ou par d'autres agences de notation reconnues.
Capitalisation / Distribution	Devise : EUR	
Service financier : Fortis Banque S.A.		
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois		

<b>SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CORPORATE BOND</b>		Euro Corporate Bond est un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Schroder International Selection Fund. L'objectif est de réaliser une croissance du capital et des revenus en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations et d'autres valeurs à taux fixe et variable libellées en euros et émises par des gouvernements, par des agences gouvernementales ainsi que par des émetteurs supranationaux et privés. Un maximum de 20% de l'actif net du compartiment sera investi dans des valeurs émises par des gouvernements.
Capitalisation	Devise : EUR	
Service financier : JP Morgan Chase Bank, Brussels branch		
Nature juridique : sicav de droit luxembourgeois		

<b>THREADNEEDLE INVESTMENT FUNDS AMERICAN SELECT FUND</b>		American Select Fund est un compartiment de la sicav de droit anglais Threadneedle Investment Funds. L'objectif d'investissement est de réaliser une croissance du capital supérieure à la moyenne. La politique d'investissement consiste à investir les actifs du compartiment dans des sociétés dont le siège est en Amérique du Nord ou qui ont des activités importantes en Amérique du Nord. Celles-ci comprennent des sociétés de petite taille et ayant un potentiel de croissance, celles pouvant potentiellement constituer la cible d'une OPA ou faire l'objet d'une fusion, celles dotées d'une nouvelle direction suite à un redressement et les sociétés de prospection. Il n'y aura aucune spécialisation particulière. L'approche d'investissement sélectif signifie que le compartiment dispose d'une souplesse lui permettant de prendre des positions significatives dans diverses actions et divers secteurs pouvant conduire à des niveaux de volatilité accrus.
Distribution / Capitalisation	Devise : EUR/ USD	
Service financier : JP Morgan Chase Bank, Brussels branch		
Nature juridique : sicav de droit anglais		

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les informations reprises ci-dessous sont d'application pour l'ensemble des sicav et fonds communs de placement repris sur ces deux pages.

Souscription minimale :	1 part	Les prospectus d'émission, les prospectus simplifiés, les annexes belges ainsi que les derniers rapports annuels et semi-annuels des (compartiments de) sicav et fonds communs de placement cités dans ce magazine sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès des Financial Centers de la Deutsche Bank S.A. <sup>1</sup> Ces fonds (compartiments de sicav ou fonds communs de placement) tombent sous l'application de la loi-programme du 27/12/2005 déterminant le régime fiscal applicable aux OPC investissant plus de 40% en créances. Pour plus d'informations, consultez le prospectus d'émission (pour les OPC belges) ou l'annexe belge au prospectus (pour les OPC étrangers).
Frais d'entrée :	2,5% pour les compartiments de Fortis Quam Fund 0% pour les autres compartiments	
Frais de sortie :	0%	
Taxe de Bourse à l'entrée :	0%	
Taxe de Bourse à la sortie :		
Fonds communs de placement	0%	
Sicav	0,5% (max 750 EUR)	
- capitalisation	0%	
- distribution	0%	
Précompte mobilier :	0% pour les fonds communs de placement (sauf ceux qui investissent dans des instruments de créance) 15% pour les sicav	

Les OPC existent sous la forme d'une société d'investissement (SICAV, SICAF(I), PRICAV) ou d'un fonds commun de placement. Dans la plupart des cas, un OPC est créé par une institution financière mais constitue une entité indépendante d'un point de vue juridique. Une part d'un OPC donne droit à une partie du résultat obtenu, en fonction du montant investi. Le capital investi peut également diminuer de valeur. En investissant dans un OPC, on peut étaler le risque de placement et on a plus aisément accès aux Bourses et marchés étrangers. Les placements dans des OPC sont couverts par le fonds de protection des dépôts et instruments financiers. Cela signifie qu'il est possible d'obtenir une intervention d'un montant maximum de 20.000 EUR auprès de ce fonds de protection si une institution de crédit ou une société de Bourse détient les droits de participation d'OPC pour le compte de ses clients et qu'elle ne peut pas les délivrer ou les rendre à leurs propriétaires légitimes. Remarquons toutefois que la perte éventuelle de valeur d'un OPC par rapport à son prix d'achat n'est pas couverte par le fonds de protection. La Deutsche Bank S.A. perçoit du gestionnaire de l'OPC un pourcentage de sa rémunération de gestion sous forme de rétrocessions. Plus de détails sont disponibles sur simple demande auprès de la Deutsche Bank S.A.



# Pour faire le meilleur choix, il faut déjà avoir le choix

Adressez-vous à votre conseiller impartial ou appelez nos spécialistes au 078 156 157

[www.deutschebank.be](http://www.deutschebank.be)

Deutsche Bank

